



PARC
OLYMPIQUE

RAPPORT ANNUEL 2017





LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit à la fois pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976 et pour accueillir les Expos de Montréal, qui y ont séjourné pendant 27 ans. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui abrite également l'Institut national du sport du Québec, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est le seul endroit au Québec pouvant recevoir plus de 20 000 personnes lors de grands rassemblements intérieurs. En 2017, le Stade a été occupé pendant 239 jours (incluant le montage, la tenue de l'événement et le démontage) et a accueilli plus de 300 000 visiteurs.

En considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, son quadrilatère est fréquenté par quatre millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique est un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce parc urbain moderne est un site récréotouristique et événementiel unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

41 ans après sa construction, le Parc olympique s'inscrit comme un ensemble architectural arborant une valeur patrimoniale indéniable, notamment d'un point de vue historique, emblématique, architectural et urbain.



MISSION

EXPLOITER TOUT LE POTENTIEL
DU PARC OLYMPIQUE,
EN COMPLÉMENTARITÉ
AVEC SES PARTENAIRES ET LA
COMMUNAUTÉ ENVIRONNANTE,
EN ASSURANT LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL.

VISION

FAIRE DU PARC OLYMPIQUE
UNE RÉFÉRENCE MONDIALE
EN TERMES DE PARC URBAIN
MODERNE, UN CARREFOUR UNIQUE
OÙ SE CÔTOIENT CRÉATION,
DÉCOUVERTES, DIVERTISSEMENT
ET ACTIVITÉ PHYSIQUE, POUR LE
40^E ANNIVERSAIRE DES JEUX
OLYMPIQUES, ET LE 375^E ANNIVER-
SAIRE DE MONTRÉAL EN 2017.

VALEURS

PROFESSIONNALISME
RESPECT
INNOVATION
COLLABORATION
EXCELLENCE

TABLE DES MATIÈRES

LE PARC OLYMPIQUE	2
REVUE DE L'ANNÉE	11
L'Esplanade Financière Sun Life	18
Le Stade	22
La toiture du Stade	28
La Tour de Montréal	30
Le Centre sportif	38
Les stationnements	41
Les locataires	42
Le plan d'immobilisations	43
LES RESSOURCES HUMAINES	44
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	48
LA GOUVERNANCE	51
LES EXIGENCES LÉGALES	62
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	66
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	67
LES ÉTATS FINANCIERS	68
ANNEXE 1: Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	90
ANNEXE 2: Normes d'éthique des employés	97
ANNEXE 3: Suivi du plan d'action de développement durable 2016-2020	100
POUR NOUS JOINDRE	114



LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Julie Boulet | Ministre du Tourisme

Mars 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel
du Parc olympique pour l'exercice financier débutant le
1^{er} novembre 2016 et se terminant le 31 octobre 2017.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations
distinguées.

Julie Boulet
Ministre du Tourisme



LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME

Maya Raic | Présidente du conseil d'administration

Mars 2018

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration du Parc olympique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2016 et qui s'est terminé le 31 octobre 2017.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment audités.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line.

Maya Raic
Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maya Raic | Présidente du conseil d'administration

2017 marque ma 9^e année à titre de présidente du conseil d'administration du Parc olympique, et que de chemin parcouru depuis! Je profite de cette tribune qui m'est donnée ici pour souligner quelques faits saillants de la 41^e année d'existence de la Régie des installations olympiques.

Tout d'abord, je me dois de féliciter le gouvernement du Québec qui nous permet d'aller de l'avant dans le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique. Cette décision, responsable et réfléchie, vient récompenser le travail assidu du conseil d'administration et des différents comités qui se sont penchés sur ce dossier, mais également la contribution des employés du Parc olympique qui insufflent quotidiennement de leur énergie ces installations unique au pays, et dont les valeurs patrimoniales ont été affirmées de façon magistrale à la suite d'une étude publiée l'automne dernier.

Un autre dossier important a marqué 2017, celui de l'aménagement de la Tour de Montréal précédant l'installation de quelque 1 000 employés du Mouvement Desjardins. Ces nouveaux locataires, les tout premiers depuis l'ouverture de la Tour en 1987, occuperont près de 80 % de l'emblématique édifice au cours de 2018. Cet important chantier a été mené dans les règles de l'art, en respectant le budget, l'échéancier, l'envergure et la qualité du projet. De ce fait, un nouveau chapitre passionnant s'ouvre pour le Parc, qui sera dorénavant un pôle économique majeur pour l'est de Montréal, venant compléter sa vocation récréotouristique et événementielle qu'il remplit avec succès depuis maintenant quatre décennies. Encore ici, cette importante opportunité n'aurait pu se réaliser sans l'apport de tout le Parc olympique, englobant à la fois le conseil et les employés, qui ont tous ensemble mis l'épaule à la roue afin de donner vie à ce beau projet pour la Tour de Montréal.

Comme dans toutes les sociétés d'État, être à la tête d'un conseil d'administration d'un organisme public exige transparence, temps, disponibilité, rigueur et intégrité. J'éprouve une grande fierté de pouvoir compter sur des administrateurs qui possèdent toutes ces qualités et s'impliquent dans un but commun, celui de faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne. J'en profite également pour souligner la contribution de Mme Mélanie Lacouture pour son passage au Parc olympique en tant qu'administratrice.

Mais que serait un conseil d'administration sans sa Direction et ses employés? Si l'une guide le navire, les autres constituent un maillon essentiel, joignant ainsi la parole à l'acte, la volonté aux résultats. Et à ce titre, les femmes et les hommes qui forment l'équipe du Parc olympique sont un exemple à suivre. Rares sont les endroits où vous trouverez des personnes qui ont autant à cœur la réussite d'un projet. Celles-ci méritent qu'on leur lève notre chapeau, car elles font preuve d'une passion et d'une fidélité qui sont tout à leur honneur.

Les pages suivantes constituent l'album des réussites du Parc olympique au cours de 2017. Comme vous pourrez le constater en les parcourant, et malgré ce qu'en diront les détracteurs, la place qu'occupent le Stade et ses installations connexes dans le paysage québécois n'est plus à démontrer. Son utilisation est multiple, variée et surtout, constante. Les prochaines années seront déterminantes pour redonner toutes ses lettres de noblesse à cet actif important de la collectivité et en faire une fierté pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

À tous, bonne lecture.



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Michel Labrecque | Président-directeur général

Il est très rare que l'on souligne avec éclat un 41^e anniversaire. Habituellement, ces célébrations se fêtent aux décennies ou par quart de siècle. L'an dernier, le Parc olympique a souligné son 40^e anniversaire, en rappelant combien les installations olympiques avaient, quoiqu'on en dise, servi abondamment depuis 1976. Pour témoin, les milliers d'événements qui s'y sont déroulés, plus de 100 millions de visiteurs et de spectateurs, et, au fil des ans, une architecture devenue symbolique et iconique de la ligne d'horizon de Montréal. 2017, la 41^e année d'existence du Parc olympique, mérite pourtant d'être célébrée. Le nombre est anodin, mais ces douze derniers mois ont été si fertiles en bonnes nouvelles, qu'ils sont représentatifs du second souffle des installations olympiques.

En premier lieu, la Régie des installations olympiques (RIO) présente un budget équilibré, son second en trois ans. Il faut savoir qu'équilibrer les produits et les charges au Parc olympique est un défi annuel. Bien que tributaires d'une toiture déficiente qui nous empêche d'être ouverts à l'année, nos équipes ont réussi cette année à stabiliser les dépenses et à accroître les revenus pour présenter un léger excédent de 200 000 \$.

En août 2014, le conseil d'administration prenait la décision d'entreprendre des travaux de réfection et de mise aux normes de la Tour de Montréal. Trois ans et 100 millions de dollars plus tard, les travaux sont presque terminés et le chantier, complexe, a été mené de main de maître par nos équipes et nos fournisseurs. Puis, en 2015, nous avons été approchés par une institution financière prestigieuse pour louer 13 935 m² (150 000 pi²) d'espaces, soit 80 % de la surface louable, dans cette même Tour. Grâce à l'appui et à un prêt du gouvernement du Québec de 43,5 millions de dollars, nous avons livré dans les délais les clés du bâtiment de base à Desjardins en octobre dernier pour qu'ils entreprennent les travaux d'aménagement de leurs bureaux.

Côté événementiel, le Stade a accueilli les Championnats du monde de gymnastique artistique, qui se sont avérés un succès sur toute la ligne. De par leur organisation, leur mise en scène, l'aménagement scénique et le très haut niveau de compétition, ces championnats ont illustré le très grand potentiel de l'enceinte du Stade dans une configuration renouvelée et inventive.

Le Parc olympique a également été le théâtre d'une première en sol québécois, alors que nous avons mis en service une navette électrique autonome dans le cadre d'un projet-pilote d'une durée d'une semaine. Cette initiative concluante présage du jour où nous pourrons relier les différentes installations du Quartier olympique, pour le plus grand plaisir et confort des milliers de visiteurs, s'inscrivant parfaitement dans notre vision d'un parc urbain contemporain.

Nous apprenions également, au mois d'octobre dernier, que le Parc olympique possède une valeur patrimoniale indéniable. C'est la conclusion éloquent d'une étude scientifique effectuée par le groupe de recherche Docomomo Québec, affilié à l'Université du Québec à Montréal. Une raison de plus d'entretenir adéquatement ces installations imaginées, dessinées et conçues par Roger Taillibert, et construites par nos parents.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'autorisation du gouvernement du Québec à aller de l'avant avec une nouvelle toiture. On mesure difficilement tout le travail que nos équipes ainsi que celles de plusieurs ministères et sociétés d'État ont dû fournir pour compléter le Dossier d'opportunité sur le remplacement de la toiture du Stade. Ce travail n'a pas été vain puisqu'il a permis aux autorités compétentes d'avoir en main toutes les données nécessaires pour prendre une décision éclairée et nous autoriser à entreprendre la troisième et dernière étape visant le remplacement de la toile actuelle par une toiture faite d'une membrane fixe et souple d'ici l'horizon de 2022-2023.

La présence monumentale du Stade et de sa Tour dans le paysage montréalais et sa prégnance dans l'imaginaire de nos concitoyens ne s'inscrivent pas dans le temps court. Au contraire, nous tous qui y travaillons quotidiennement pour l'entretenir, l'animer et développer son plein potentiel, savons pertinemment que nous ne sommes que les lilliputiens essentiels à la vie du colosse, qui elle, s'inscrit dans le temps long. Le Stade est pour certains un grand vaisseau spatial qui a atterri sur l'île. Pourtant, le vocabulaire associé au Stade olympique emprunte beaucoup à la voile : mât, accastillage, haubans, câbles et manilles. Une métaphore plus juste, sachant que son architecte Roger Taillibert s'est inspiré de la nature et, entre autres, des coquillages, est celle d'un grand vaisseau des mers, ancré ou à quai, sur cette île au milieu du fleuve. Tous ceux et celles y œuvrant composent l'équipage qui, contre vents et marées, sur mer d'huile ou sous la houle, triment et souquent, pour mieux mener à bon port, chaque année, ce beau grand navire. Mes remerciements les plus sincères les accompagnent et je nous souhaite bon vent pour les années à venir.

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celles des contrôles afférents.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de reddition de comptes.

Dans l'exercice de cette responsabilité, il est assisté par le comité de vérification. Ce dernier rencontre la direction, examine le rapport et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2017.



Michel Labrecque
Président-directeur général
Montréal, mars 2018

RAPPORT D'EXAMEN DE LA VÉRIFICATION INTERNE

À l'équipe de direction du Parc olympique

Nous avons effectué l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel 2017 du Parc olympique.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE

La direction est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de la fiabilité de l'information présentée dans le rapport annuel 2017 du Parc olympique, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur l'information ci-jointe en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible, la fiabilité et la cohérence de l'information.

Un examen de l'information présentée dans le rapport annuel conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Nous avons mis en œuvre des procédures qui consistent principalement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en évaluant les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information présentée dans le rapport annuel 2017.

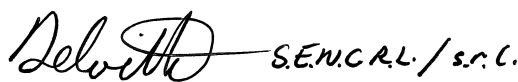
Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions d'examen, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous avons appliqué la Norme canadienne de contrôle qualité 1, et, en conséquence, maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

CONCLUSION

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le rapport annuel 2017 du Parc olympique ne donne pas une image fidèle, plausible, fiable et cohérente dans tous ses aspects significatifs.

Les responsables de la vérification interne.



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹
Comptables professionnels agréés
Montréal, le 16 mars 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A106209

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



MICHEL LABRECQUE

› Président-directeur général



PHILIP TOUSIGNANT, CPA, CA

› Vice-président et chef
de la direction financière



M^e DENIS PRIVÉ

› Secrétaire général et vice-président
des affaires juridiques et corporatives



MAURICE LANDRY, ING, PMP

› Vice-président,
Construction et entretien

LE PARC
OLYMPIQUE
UNE ICÔNE VIVANTE DE LA MÉTROPOLE

REVUE DE L'ANNÉE

**L'ANNÉE 2017 A ÉTÉ FORT FRUCTUEUSE
POUR LE PARC OLYMPIQUE. DE NOMBREUX PROJETS
ONT ÉTÉ RÉALISÉS, EN PLUS DE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS
QUI SE SONT DÉPLOYÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.
VOICI LES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS :**

**LE PARC OLYMPIQUE
A ÉTÉ L'HÔTE D'UN PROJET
PILOTE DE CIRCUIT DE
NAVETTE ÉLECTRIQUE
AUTONOME (NÉA).**



**L'INAUGURATION DE LA
PLACE NADIA-COMANECI
EN COMPAGNIE DE L'ATHLÈTE
DONT ELLE PORTE LE NOM,
LA REINE DES JEUX DE 1976.**



**SOVERDI A DÉPLOYÉ UNE
NOUVELLE OFFENSIVE AFIN
DE PLANTER 250 ARBRES.**



PUBLICATION DE L'ÉTUDE PATRIMONIALE DU PARC OLYMPIQUE PAR DOCOMOMO QUÉBEC

Le Parc olympique a publié en 2017 les résultats de l'étude patrimoniale de ses installations réalisée par Docomomo Québec et pilotée par Mme France Vanlaethem, professeure émérite à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et présidente fondatrice de l'organisme. Le document de plus d'une centaine de pages jette un nouvel éclairage sur le Parc en soulignant le caractère patrimonial contemporain du site, hôte des Jeux olympiques de 1976.



L'étude de Docomomo Québec a été réalisée selon la méthode de gestion par les valeurs, qui fait consensus parmi les organisations responsables du patrimoine au Québec. Elle privilégie une perspective ample, en élargissant le champ d'étude avant la construction des installations, tout en étant le fruit d'une analyse exhaustive de l'abondante documentation concernant les installations. Elle retient notamment quatre valeurs patrimoniales rattachées au Parc olympique.

LA VALEUR HISTORIQUE, faisant état de tous les événements sportifs ayant eu lieu dans ces installations intrinsèquement reliées à l'histoire de la métropole. L'histoire du Parc olympique et de son territoire est également l'histoire de Montréal et de ses nombreux chapitres reliés au sport amateur et professionnel, comme les cinq candidatures de la métropole pour l'obtention des Jeux olympiques, la présence des Expos de 1977 à 2004, ainsi que tous les grands événements sportifs ayant eu lieu au Stade olympique.

LA VALEUR ARCHITECTURALE, qui souligne le caractère unique des installations du Parc, avec le concept privilégié. Le Stade olympique et son mât, servant à supporter un toit rétractable et dans le pied duquel est logé un centre de natation inondé de lumière. Sans oublier les techniques de construction révolutionnaires à l'époque, où le béton précontraint érigé en post-tension constituait une première pour un bâtiment de cette envergure.

LA VALEUR URBAINE des installations olympiques, dont la localisation au sud du parc Maisonneuve fut envisagée voilà près de cent ans, un choix confirmé dans les années 1960 afin de rééquilibrer le développement de la métropole, concentré à l'époque dans l'ouest. Quarante ans plus tard, cette valeur demeure pertinente alors que le quadrilatère du Parc olympique se positionne comme le seul pôle récréatif de l'est de Montréal et qu'il est encore visité par plus de trois millions de personnes chaque année.

Et, quatrième, **LA VALEUR EMBLÉMATIQUE ET MÉMORIELLE** : le Stade olympique et sa Tour sont devenus le symbole de la ville, et bon nombre d'événements sociaux de grande envergure ont eu lieu dans cet important amphithéâtre. À cela s'ajoutent les controverses ayant jalonné son histoire, ce qui fait de ce lieu un symbole fort, associé à l'histoire moderne du Québec avec ses bons et moins bons coups.

Cette étude servira de cadre de compréhension pour éclairer les décisions de la RIO quant à l'entretien de ces installations. Il s'agit en effet d'un guide qui permettra aux actuels dirigeants et à leurs successeurs de donner un sens à leurs interventions à court, moyen et long terme, afin de préserver l'esprit du lieu.

Ce travail réalisé par Docomomo Québec s'inscrit dans la foulée de la publication en 2012 du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, présidé par Mme Lise Bissonnette, dont l'une des recommandations suggérait qu'un tel exercice soit entrepris par la RIO.



NOUVELLE PLATEFORME PUBLICITAIRE : VIVONS-LE

En 2017, le Parc olympique a une fois de plus fait appel à l'agence publicitaire Ig2 pour créer une nouvelle campagne promotionnelle ayant pour thème : Vivons-le. Cette campagne marque la fin du plan de relance et le début de travaux d'infrastructure importants au terme desquels le Parc olympique sera plus en santé que jamais. Ce slogan inclusif se veut une invitation à s'approprier ce lieu et à venir faire l'expérience du Parc olympique, autant par ses activités diversifiées et accessibles à tous, que ses installations.

Conçue par les idéateurs de l'agence en collaboration avec l'équipe du Marketing, elle vise à rehausser l'image du Parc olympique, un lieu unique où se côtoient autant les touristes que les résidents du quartier qui utilisent les installations comme aire de vie au quotidien, d'où son slogan « vivons-le ». Le côté historique et *vintage* du Parc ont servi d'inspiration pour la création d'affiches artisanales et l'utilisation d'un processus « fait main ». Ainsi, 80 formes vectorielles coupées dans un carton d'une épaisseur de 1,59 mm (1/16 po), quatre couches de peinture, huit heures de séchage et six heures d'assemblage ont été nécessaires pour créer les 12 affiches. Au lieu de colle et de ficelle pour obtenir la perspective et la texture désirées, des pièces de monnaie empilées ont été utilisées. Outre les affiches produites, des animations ont été développées pour le Web et, ponctuellement, pour d'autres plateformes de communication, tout au long de l'année.

Les différentes déclinaisons du concept ont servi à communiquer l'ensemble des activités, notamment le concert de l'OSM, les divers événements au Stade et les matchs de l'Impact de Montréal. Soulignons que Ig2 est également derrière le développement de la nouvelle image de marque du Parc olympique après la relance, le repositionnement d'espaces architecturaux sur le site, ainsi que la réalisation de l'exposition du 40^e anniversaire en 2016, lesquels projets ont été primés aux niveaux national et international. L'identité visuelle des 40 ans du Parc olympique s'est ainsi vu décerner le Grand Prix du concours Grafika dans la catégorie Programme d'identité visuelle.



POURSUITE DES TRAVAUX DE REFONTE ÉCOÉNERGÉTIQUE

Le Parc olympique a poursuivi ses travaux de refonte écoénergétique en 2017. Dès le début de l'année, les nouvelles thermopompes installées dans le sous-sol des bassins olympiques ont été mises en marche, permettant de chauffer ces derniers et une partie du Stade de façon beaucoup plus efficace. L'étanchéité de l'enveloppe du Stade a été améliorée par le remplacement de certains lanterneaux et l'ajout de coupe-froid sur plusieurs portes d'urgence. Les anciennes chaudières électriques, non fonctionnelles, ont été retirées au profit d'une nouvelle.

Le chantier majeur de l'année, entamé en mai, fut la conversion du réseau de chauffage de la vapeur à l'eau chaude. Les chaudières ont également été converties et l'ajout de contrôles centralisés permettent une exploitation optimale. Le poste ouest s'est vu simplifié grâce au retrait de plusieurs échangeurs de chaleur vapeur-eau chaude. En fin d'année, l'entreprise Ecosystem s'affairait à installer un récupérateur de chaleur dans la cheminée des chaudières. «

DE NOUVELLES STÈLES PATRIMONIALES

Des stèles patrimoniales ont été installées sur le site du Parc olympique, en marge de l'étude patrimoniale de Docomomo Québec. Elles reprennent de grands pans du travail, bonifiant ainsi les parcours touristiques déjà offerts aux visiteurs, en plus de faire connaître le travail de recherche de l'organisme. Cette démarche éducative s'inscrit aussi dans le rôle de la RIO, qui, en tant que société d'État fiduciaire des installations olympiques, doit faire connaître l'histoire entourant cet équipement public. Cet exercice de reconnaissance permet de bien saisir la signification historique et culturelle de ce parc urbain, en plus de souligner de nombreuses prouesses – techniques, sportives, organisationnelles – associées à plusieurs moments de gloire et de plaisirs collectifs, mais aussi à des tensions politiques et sociales tout comme aux épisodes affligeants. Le Parc olympique fait aujourd'hui partie de notre mémoire collective et il est important de le souligner. »



NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

2017 marque également l'adoption d'une nouvelle politique de mobilité collective et active qui vise à offrir aux employés n'utilisant pas la voiture comme principal mode de transport pour se rendre au travail une compensation monétaire équivalente à celle prévue aux conventions collectives de travail pour les employés détenteurs d'un permis annuel de stationnement. Cet incitatif pourra être réclamé entre autres sous forme de rabais à l'achat de la carte mensuelle de transport en commun, lors d'une entente à l'année. Tous les détails concernant cette politique se retrouvent dans la section Développement durable du présent rapport annuel. «



INAUGURATION DE LA PLACE NADIA-COMANECI

Le 4 octobre, le président-directeur général du Parc olympique, Michel Labrecque, a procédé à l'inauguration de la place Nadia-Comaneci en compagnie de l'athlète dont elle porte le nom, la reine des Jeux de 1976 elle-même, présente pour l'occasion.

Cet espace commémoratif, qui portait depuis 1986 le nom de place des Vainqueurs en l'honneur des pays ayant remporté une médaille d'or aux Jeux de 1976, est situé entre le Biodôme, le Centre sportif et la Tour de Montréal. En 2017, il a subi une cure de rajeunissement majeure au coût de 1,4 million de dollars dans le cadre plus général du plan d'immobilisations du Parc olympique.

C'est dans ce contexte de réfection et à l'occasion de la tenue au Stade des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG 2017 que le conseil d'administration du Parc olympique souhaitait, par ce geste, inscrire dans la pierre le nom de cette femme extraordinaire.

La place Nadia-Comaneci arbore bien évidemment son nom, une image de sa silhouette athlétique, sa note parfaite et un texte explicatif en français, mais également en anglais et en roumain, langue maternelle de Mme Comaneci.

Deux nouveautés dans le design de la place Nadia-Comaneci ont également été dévoilées. Outre les Vainqueurs, dont les noms figurent sur les plaques en bronze d'origine (1986) et qui ont été restaurées, les noms de tous les athlètes (plus de 6 200) ayant participé aux Jeux de 1976 se trouvent désormais gravés sur cette place. De plus, un texte portant sur le boycott d'une vingtaine de pays africains a été apposé pour expliquer le contexte de leur retrait des Jeux de 1976, dans une perspective plus vaste de devoir de mémoire dans lequel le Parc olympique s'est engagé.

L'installation présente un design épuré qui révèle deux points de vue. Le premier est au niveau de la promenade, avec le repositionnement et le nouvel éclairage des plaques commémoratives de bronze existantes, les drapeaux des pays participants et les textes explicatifs. Un éclairage savamment dissimulé sous le revêtement en acier inoxydable perforé du parapet projette le soir venu une lumière accueillante sur le pourtour de la place.

Le second point de vue est visible à partir du sommet de la Tour du Parc olympique, où les visiteurs pourront apercevoir les anneaux olympiques éclairés, grâce à un jeu de lumières à diodes électroluminescentes (DEL). Une attention particulière a également été portée afin de minimiser l'impact de cet éclairage ambiant auprès du voisinage. La place s'illuminera tous les jours, au coucher du soleil, pour le plus grand plaisir des visiteurs et des passants qui fréquentent ce lieu hautement touristique.

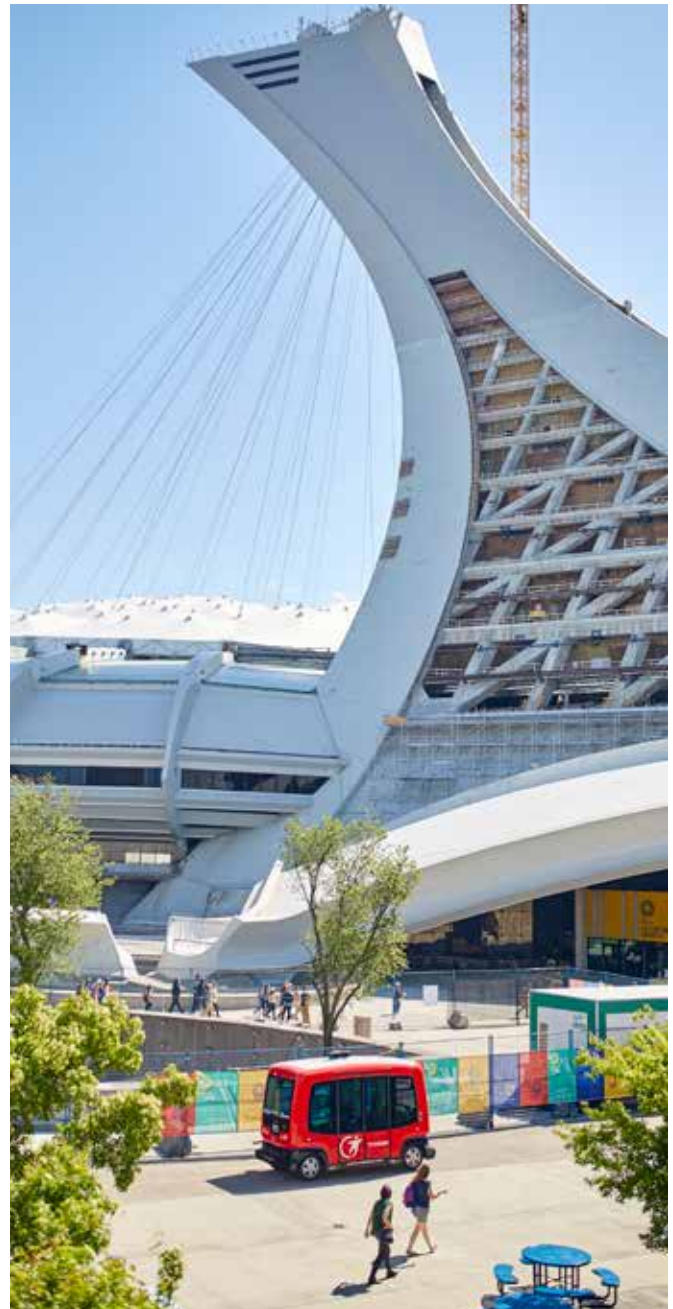
UNE NAVETTE ÉLECTRIQUE AUTONOME AU PARC OLYMPIQUE

Le Parc olympique a été l'hôte d'un projet pilote de circuit de navette électrique autonome (projet NÉArque), entre le 6 et 9 juin, afin de tester la technologie et l'utilisation des visiteurs. Ce projet pilote s'est avéré une réussite avec un achalandage de 879 personnes en seulement quatre jours de mise en service.

La NÉA Easymile, exploitée par Transdev, a ainsi parcouru un total de 82 kilomètres, à savoir 320 fois le parcours initial de 250 mètres, comprenant trois arrêts, soit du métro Viau à la Tour de Montréal, en passant par le Biodôme/Planétarium.

Ce projet pilote constitue un premier pas vers un service que la RIO prévoit offrir aux visiteurs du Parc olympique et d'Espace pour la vie d'ici quelques années, en mettant sur pied un circuit éventuel de deux à trois kilomètres, ponctué de cinq à huit arrêts débutant, par exemple, à la station de métro Pie-IX pour poursuivre vers le Jardin botanique, l'Insectarium, le parc Maisonneuve, la Tour de Montréal, le Stade Saputo ainsi que le stationnement P5 Viau, le Biodôme, le Planétarium, la station de métro Viau, l'entrée du Stade olympique et les stationnements situés sur l'avenue Pierre-De Coubertin, avant de revenir à son point de départ.

Le Parc olympique entend poursuivre sa réflexion en matière de transport durable sur son site au cours des prochains mois. Des actions en ce sens sont également inscrites au Plan de développement durable 2016-2020 de la Régie des installations olympiques, dont l'un des objectifs est d'accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.



STATISTIQUES

Dates de mise en service	Passagers	% charge restante
Mardi 6 juin 2017, 10 h à 16 h	166	65 %
Mercredi 7 juin 2017, 10 h à 16 h	250	74 %
Jeudi 8 juin 2017, 10 h à 16 h	155	34 %*
Vendredi 9 juin 2017, 10 h à 16 h	308	73 %
TOTAL	879	61,5 % en moyenne

* Utilisation de l'air climatisé.



POURSUITE DU VERDISSEMENT SUR LE SITE

Les projets de verdissement se poursuivent sur le quadrilatère du Parc olympique. Juste avant le début de l'automne, la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) a déployé une dernière offensive afin de planter 200 arbres, s'ajoutant à la cinquantaine plantés au printemps dernier. C'est donc 250 arbres qui auront été plantés au Parc olympique au cours de 2017, et près de 700 depuis 2013.

Quatre endroits ont été visés par cette opération de plantation. L'avenue Pierre-De Coubertin a été embellie d'une trentaine d'arbres, dont des chênes rouges, des sorbiers et des ginkgo biloba, notamment à l'entrée des bureaux administratifs et à l'entrée principale du Stade.

Le deuxième secteur visé se trouve sur Sherbrooke, aux abords du Stade Saputo. Un escalier partant de cette même artère et menant à la côte de l'entrée principale du Stade de l'Impact est également passé sous la pelle des jardiniers afin d'accueillir une dizaine d'arbres qui bordent désormais le sentier pédestre menant à la côte piétonnière, situé entre la Tour et le stade de soccer.

La rue Viau a aussi été reverdie alors que 140 arbres d'une vingtaine d'essences diverses ont été plantés entre le centre Pierre-Charbonneau et le Stade Saputo. Ceux-ci s'ajoutent à la cinquantaine du printemps dernier.

À ces 200 arbres s'ajoute une centaine de vignes qui ont été aménagées le long du terrain de pratique de l'Impact. Ces dernières poussent avec une rapidité étonnante, les résultats seront visibles dès l'an prochain.

Plus à l'ouest, près de l'intersection Sherbrooke et Pie-IX, la direction du Parc a décidé d'aller de l'avant en verdissant le secteur 600, à la suite du report à une date ultérieure du projet de construction du planchodrome.

Le résultat des travaux de verdissement s'harmonise avec les courbes existantes de l'esplanade, rappelant ainsi le geste de l'architecture originale et assurant une continuité avec les aménagements existants. Les 1 125 m² ont donc été remplis de 600 tonnes de terre afin d'aménager une surface gazonnée de 775 m², ainsi que des zones de plantation de 350 m². Ces dernières seront prises en charge dès le printemps 2018 afin de planter vivaces et annuelles. La surface aménagée est entourée par une bordure métallique de 150 mètres de longueur qui délimite le nouveau lieu. Un sentier de poussière de roche d'une cinquantaine de mètres serpente le secteur entre les sections végétales.

La zone verdie est bien évidemment ouverte au public.



L'ESPLANADE
FINANCIÈRE SUN LIFE

UN ESPACE RÉCRÉATIF ET FAMILIAL
CONSTITUANT LA PORTE D'ENTRÉE DE L'EST DE MONTRÉAL

UNE PROGRAMMATION RICHE ET RASSEMBLEUSE

À SA 6^E ANNÉE D'EXISTENCE, L'ESPLANADE DU PARC OLYMPIQUE S'EST DÉMARQUÉE D'UN POINT DE VUE ÉVÉNEMENTIEL EN ATTIRANT PLUS DE 200 000 VISITEURS EN 2017. CET ACHALANDAGE EST ATTRIBUABLE À UNE PROGRAMMATION DISTINCTE, RICHE, RASSEMBLEUSE ET N'AYANT PAS SON ÉQUIVALENT AILLEURS DANS LA MÉTROPOLE. LES PAGES QUI SUIVENT DONNENT UN BREF APERÇU DU CALENDRIER ÉVÉNEMENTIEL DE LA SAISON 2017 DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE.



VALEURS SÛRES ET NOUVEAUTÉS

Le Parc olympique peut compter sur des promoteurs uniques à Montréal, partenaires de la première heure, qui ont contribué au rayonnement de l'Esplanade depuis ses premiers balbutiements.

Notons à ce titre, les **Premiers Vendredis**, le plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au pays, qui attire à chaque édition plus d'une dizaine de milliers de personnes. De son côté, le festival de sports d'action **JACKALOPE** fait aussi partie des pionniers de l'Esplanade avec des éditions améliorées, année après année. À preuve, la présence au festival du légendaire planchiste Tony Hawk, faisant de cette édition 2017 un moment qui demeurera inscrit dans les annales du Parc olympique.

À ces événements s'ajoutent le fabuleux concert de l'**OSM**, qui attire son lot de mélomanes depuis maintenant six ans, le **Grand défi Pierre Lavoie**, la **Nuit blanche de MONTRÉAL EN LUMIÈRE**, le festival d'hiver **BARBEGAZI**, **MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE**, les festivités de la **Fête nationale**, les **Jardineries**, **Salsa Olympica** et les **Portes ouvertes sur les fermes du Québec**, pour ne nommer que ceux-ci. L'hiver n'est pas en reste alors que l'Esplanade Financière Sun Life accueillait le **Village Mammouth** pour une deuxième année consécutive.

Un nouveau promoteur s'est joint à l'aventure cette année afin d'y tenir un événement sur l'Esplanade Financière Sun Life. La 25^e édition des **Championnats du monde des coursiers à vélo**, qui s'est tenue à Montréal, a attiré un peu plus d'une centaine de cyclistes de différents pays pour s'affronter dans des épreuves combinant vitesse, agilité et sens de l'orientation. L'Esplanade s'est avérée l'endroit idéal pour ce genre de compétitions, offrant aux participants un site sécurisé, sans circulation automobile, avec différents paliers répartis sur plus de 250 000 m². »

L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE A ACCUEILLI CETTE ANNÉE 20 ÉVÉNEMENTS, DONT :

9 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS | 8 ÉVÉNEMENTS CULTURELS
3 ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT
DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

FRÉQUENTATION DE L'ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE DEPUIS SA CRÉATION

	HIVER	ÉTÉ	TOTAL
2012	-	101 367	101 367
2013	27 800	184 203	212 003
2014	55 659	245 158	300 817
2015	52 366	283 638	336 004
2016	82 295	243 981	326 276
2017	38 873	189 009	227 882
TOTAL			1 504 349



LE STADE

LE PLUS VASTE AMPHITHÉÂTRE AU QUÉBEC,
AU CŒUR DE L'HISTOIRE OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE



LE STADE OLYMPIQUE EN 2017, C'EST...



239 JOURS D'OCCUPATION

4 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (2 matchs de baseball et 2 matchs de soccer)

4 SALONS (Aurama, Interscie et deux salons ExpoHabitation)

1 TOURNAGE MAJEUR (*Chaos walking*) | **2 SPECTACLES** (Défilé signature et Monster Spectacular)

2 ÉVÉNEMENTS À VOCATION SOCIALE (Grand défi Pierre Lavoie et l'accueil de demandeurs d'asile)

1 ÉVÉNEMENT EN SPORT AMATEUR (Championnats du monde de gymnastique artistique)

48 CONTRATS DE LOCATION ACTIFS

POUR UN TOTAL DE 14 ÉVÉNEMENTS MAJEURS

DÉCISION EN REGARD DE LA POURSUITE DES TRAVAUX SUR LA TOITURE

Dans le cadre du programme de maintien d'actifs du Parc olympique, la Régie des installations olympiques a obtenu l'autorisation de la ministre du Tourisme et ministre responsable du Parc olympique, Mme Julie Boulet, de poursuivre le processus de remplacement de la toiture du Stade.

Les dirigeants du Parc olympique entreprendront donc la troisième et dernière phase du processus, soit l'élaboration du Dossier d'affaires (DA), en privilégiant la solution d'une toiture composée d'une membrane souple et fixe. L'option de démonter une ou des sections du toit pour accueillir des événements nécessitant un Stade à ciel ouvert sera aussi analysée par la RIO.

Ce nouveau jalon administratif respecte la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, émise par le Secrétariat du Conseil du trésor, visant à assurer une saine gestion de projet afin de faire les bons choix pour se doter d'infrastructures de qualité, tout en respectant les limites d'investissement établies.

La RIO a donc le feu vert pour commencer les travaux du Dossier d'affaires (DA). Les prochains mois permettront de préciser certaines études techniques, de préparer le devis de performance et l'appel de qualification auprès des firmes ou des consortiums les plus à même, aux niveaux national et international, de réaliser cette toiture textile, fixe et souple. La RIO s'engage à déposer le DA à l'été 2019. À la lumière des informations contenues dans celui-ci, le gouvernement sera en mesure de donner l'autorisation de passer à l'appel de proposition, la conception et la construction de la toiture du Stade.

L'expertise qu'a acquise la RIO dans la gestion et l'entretien, au fil des 30 dernières années, n'est plus à démontrer. Les deux toitures du Stade, soit la toiture fixe actuelle, construite par la firme Birdair, faite d'une toile de fibre de verre enduite de Teflon (Sherfill II), montée sur une structure en acier supportée par 26 câbles reliés à la Tour (laquelle supporte 75 % de la charge, le 25 % restant reposant sur les 38 consoles composant le Stade) et la toiture précédente, rétractable, en Kevlar, ont été entretenues exclusivement par les employés du Parc olympique.

À cette expertise s'ajoute celle des projets de construction et de réfection réalisés ces dernières années, positionnant ainsi le Parc olympique comme un bon gestionnaire de projet. Notons en effet que tout récemment, le Parc olympique a réalisé les rénovations du Centre sportif au coût de 30 millions de dollars, la construction de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) pour la somme de 24,5 millions de dollars, et travaille présentement à la réfection et mise aux normes de la Tour de Montréal, incluant la livraison d'un bâtiment de base à la coopérative Desjardins, pour un investissement de 143,5 millions de dollars. Ces trois projets ont été et seront livrés dans le respect des Budgets, de l'Envergure des travaux, de l'Échéancier, ainsi que la Qualité des projets (BEEQ).

C'est dans ce contexte que la RIO entreprendra ce grand chantier de remplacement de la toiture et du rehaussement des équipements du Stade, afin de le rendre encore plus polyvalent et attrayant. Une nouvelle toiture sur le Stade permettra d'accueillir un plus grand nombre d'événements en plus de générer des retombées appréciables, tant sur le plan des revenus que de l'activité économique qui rejaillira dans l'est de Montréal et partout dans la métropole. Il est à noter que tout comme lors des récents projets menés au Parc olympique, le public sera bien sûr tenu informé des étapes du processus au fur et à mesure qu'elles seront franchies.

Depuis 2012, en effet, trois des quatre attraits du Parc olympique ont consolidé leur vocation : l'Esplanade a fait sa marque comme lieu de rassemblement vivant et animé, avec une programmation événementielle à l'année. Le Centre sportif, entièrement rénové et abritant l'INS Québec, est reconnu comme le plus haut lieu du sport amateur au Québec et le plus grand centre aquatique au Canada toujours ouvert au public. La Tour de Montréal, en plus de sa vocation touristique, accueillera son tout premier locataire depuis son parachèvement en 1987, Desjardins et ses 1000 employés, au cours de l'année 2018. Le remplacement de la toiture au terme de ce processus consolidera la vocation multifonctionnelle du Stade, pièce maîtresse du Parc olympique, et permettra à ce bien public monumental à forte valeur patrimoniale contemporaine de jouer pleinement son rôle et d'atteindre son plein potentiel événementiel.





CANDIDATURE DU STADE OLYMPIQUE POUR UNITED 2026

Montréal a annoncé en 2017 qu'elle se joignait aux autres grandes villes canadiennes pour déposer une candidature conjointe à l'événement UNITED 2026, dans le but d'accueillir la Coupe du monde masculine de la FIFA. Le Stade s'avère en effet le seul lieu de rassemblement possible en vue de la tenue d'un match de la Coupe du monde de soccer dans la métropole québécoise et un des principaux stades de grande envergure au Canada. De plus, avec deux stations de métro intégrées au Parc olympique et ses 4 000 places de stationnement intérieur, les avantages du Parc olympique comme hôte potentiel d'un ou plusieurs matchs de la Coupe du monde FIFA sont indéniables.

Quant à la nécessité des participants de jouer sur du gazon naturel, la RIO étudie présentement différentes options pour répondre à ce critère essentiel à la tenue d'une partie de soccer de la Coupe du monde.

La FIFA fera connaître sa décision sur le choix du pays hôte lors de son 68^e congrès, qui se tiendra au mois de juin, à Moscou, avant l'ouverture de la Coupe du monde 2018. ⤴

CHAMPIONNATS DU MONDE DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FIG

Tel qu'annoncé en 2016, les Championnats du monde de gymnastique artistique FIG se sont tenus au Stade du 2 au 8 octobre 2017. Pour l'occasion, l'enceinte a été utilisée avec une configuration de type théâtre élisabéthain, permettant une vue à 180 degrés de l'aire de compétition, avec une capacité de plus de 12 000 sièges. Un écran géant surplombait l'aire de compétition, donnant ainsi aux spectateurs le loisir de suivre les épreuves en détail, en plus d'avoir une vue d'ensemble des différentes épreuves se déroulant simultanément sous leurs yeux. Cette configuration moins connue du grand public n'est qu'une des nombreuses possibilités réalisables au Stade olympique, lui conférant ainsi son statut de champion de la polyvalence!

Grâce au travail exceptionnel du comité organisateur des Championnats, l'événement fut un succès sur toute la ligne, tant au chapitre de la vente de billets que pour le soutien logistique fourni par l'équipe du Parc olympique. La mise en scène de l'aire de compétition fut également savamment étudiée afin d'offrir un spectacle haut en couleur aux visiteurs présents. ⤴



ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE AU STADE

Au mois d'août 2017, le Stade a été utilisé pour une fonction pour le moins inusitée. À la demande du Centre intégré universitaire en santé et services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, et en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne, le Parc olympique a loué ses espaces pour accueillir des demandeurs d'asile entre le 1^{er} août et le 11 septembre 2017. Une vaste section d'une des salles connexes à l'enceinte principale du Stade, le Hall Ouest, a donc été réservée pendant un peu plus d'un mois afin d'y installer des lits de camp pour les demandeurs d'asile, en provenance des États-Unis pour la plupart.

Cette visite impromptue n'a toutefois aucunement entravé les autres activités se déroulant au Parc olympique. Grâce à la capacité d'accueil multifonctionnelle du Stade et à la proximité des services de première nécessité, les demandeurs d'asile ont pu bénéficier d'un toit, alors que les autres activités prévues au calendrier se déroulaient normalement sur le site du Parc olympique. ⤴

PARTENARIAT AVEC LES ALOUETTES DE MONTRÉAL

Le Parc olympique et les Alouettes de Montréal ont conclu un nouveau partenariat de trois ans permettant à ceux-ci d'utiliser le terrain sur l'aire de jeu du Stade olympique pour les pratiques de football.

De plus, avec la collaboration de l'Impact de Montréal, l'équipe pourra pratiquer sur son terrain extérieur, situé aux abords du Stade Saputo et du Stade olympique, lorsque l'enceinte principale sera utilisée pour des événements, tels un spectacle ou un salon. Une nouvelle salle d'entraînement à l'usage exclusif des joueurs sera également aménagée, alors que des améliorations seront apportées dès maintenant au vestiaire de l'équipe en plus de l'ajout d'un studio de production de contenu.

Les Alouettes et le Parc olympique uniront également leurs forces afin de créer un événement communautaire annuel qui bénéficiera aux jeunes du quartier de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Par ailleurs, tous les entraînements de l'équipe continueront d'être ouverts au public. Une section spéciale est aménagée dans l'enceinte du Stade à partir de laquelle les spectateurs peuvent voir leurs favoris en pleine préparation, semaine après semaine. Les Alouettes se sont également engagés à disputer au moins une rencontre au Stade au cours des prochaines saisons. »



UNE FOULE RECORD POUR L'IMPACT

Le 22 novembre 2016, l'Impact entrait à nouveau dans les annales du Stade olympique, lors de la finale d'association opposant la formation au Toronto FC. Pour l'occasion, plus de 50 000 spectateurs en délire s'étaient donné rendez-vous dans le mythique amphithéâtre de l'avenue Pierre-De Coubertin pour voir le Bleu-Blanc-Noir affronter son grand rival. À l'issue de ce duel historique l'Impact a eu le dessus sur son opposant par un pointage final de 3-2. Cette foule monstre égalise le précédent record d'assistance, alors que l'Impact disputait la finale de la Ligue des Champions de la CONCACAF devant le Club América, en avril 2015, dans un stade rempli à pleine capacité. «

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE DU STADE : BASEBALL, EXPOHABITATION, DEUX MATCHS DE L'IMPACT, SALON INTERSCIE

Comme chaque année, le Stade olympique a été le théâtre de plusieurs événements grand public attirant la majorité de ses visiteurs. Si les rencontres sportives constituent les principaux événements qui se déroulent au Stade olympique (matches des Blue Jays, matches de l'Impact), d'autres comme le Salon professionnel Interscie, l'arrivée du Grand défi Pierre Lavoie, le Salon ExpoHabitat font également partie des promoteurs qui choisissent d'y tenir leurs événements. Et c'est sans oublier les locations spéciales qui viennent s'ajouter au calendrier régulier du Stade.



Baseball



Impact de Montréal

FRÉQUENTATION DU STADE

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Jours d'occupation*	239	178	168	188	131	136
Contrats de location	48	57	64	60	30	31
Fréquentation totale	317 129	331 465	588 692	319 053	233 247	402 278

* Les jours d'occupation sont ceux qui produisent des revenus, c.-à-d. les jours de montage, d'activités et de démontage.

Cette année, le Parc olympique ajoute une nouvelle donnée à son rapport annuel d'activités. L'organisation inclura désormais le nombre de contrats de location des différents espaces du Stade afin de démontrer son utilisation polyvalente auprès du grand public.

Les contrats de location d'espaces englobent toutes les activités se déroulant au Stade. Bien que l'on connaisse le Stade olympique comme hôte d'événements majeurs, on connaît peu son utilisation quotidienne pour des locations diverses, notamment des tournages cinématographiques, télévisuels et publicitaires, de l'entreposage, des événements corporatifs, du rodage d'équipement ou encore de la formation de personnel. Tous ces contrats génèrent des revenus supplémentaires, en plus de démontrer la grande polyvalence de cet équipement.

LA TOITURE DU STADE

ÉTAT DE LA SITUATION

La toile du Stade olympique entamera en 2018 sa 19^e année de vie. Depuis la première rupture de la toile en 1999, l'utilisation de l'enceinte principale du Stade fait l'objet d'un protocole sévère, exigé et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce protocole de gestion de l'enceinte dicte que la tenue d'événements dans l'enceinte principale du Stade olympique est permise, si et seulement si, trois conditions sont réunies :

1. Qu'à 24 heures ou moins de l'événement, aucune précipitation de neige supérieure à 3 cm ou de pluie verglaçante supérieure à 3 mm ne soit prévue pendant la durée de l'événement,
2. Qu'il n'y ait aucune charge de neige ou de glace supérieure à 5 tonnes métriques sur la toiture au début de l'événement, charge cumulative mesurée dans les câbles soutenant la toile, et,
3. Qu'il n'y ait aucune accumulation de glace sur la façade de la Tour ou sur les câbles de suspension entre la Tour et le toit.

Cette contrainte a conséquemment un impact majeur sur l'attractivité des promoteurs au Stade en hiver.

Le protocole prévoit également le chauffage de l'entretoit afin de faire fondre la neige lors de précipitations en période hivernale, à l'aide de 34 aérothermes d'une puissance de 50 kW chacun, et de 14 unités de chauffage provenant de l'anneau technique. La surface de la toile est également chauffée par 8 000 mètres de câbles radiants disposés dans les vallées de la toile, afin de faciliter la fonte de la neige. De plus, l'inspection de la toile et de l'état de sa structure portante est réalisée quotidiennement, en hiver, afin d'assurer la sécurité des lieux. Ces moyens techniques et ces procédures ont été appliqués avec diligence tout au long de l'année.

À noter qu'au cours de la dernière année, aucun événement n'a fait l'objet d'un report ou d'une annulation à cause de l'application du protocole de gestion de l'enceinte principale. En effet, quatre événements grand public ont eu lieu durant l'hiver 2017, soit le Salon ExpoHabitat en février, un match de l'Impact de Montréal disputé le 11 mars, et deux parties de baseball, les 31 mars et 1^{er} avril. La tenue de ces quatre événements n'a pas été compromise grâce, à prime abord, à un temps clément, mais également à la surveillance rigoureuse des conditions météorologiques, ainsi qu'au mécanisme de fonte de neige mis en place par le Parc olympique afin d'éviter les accumulations.

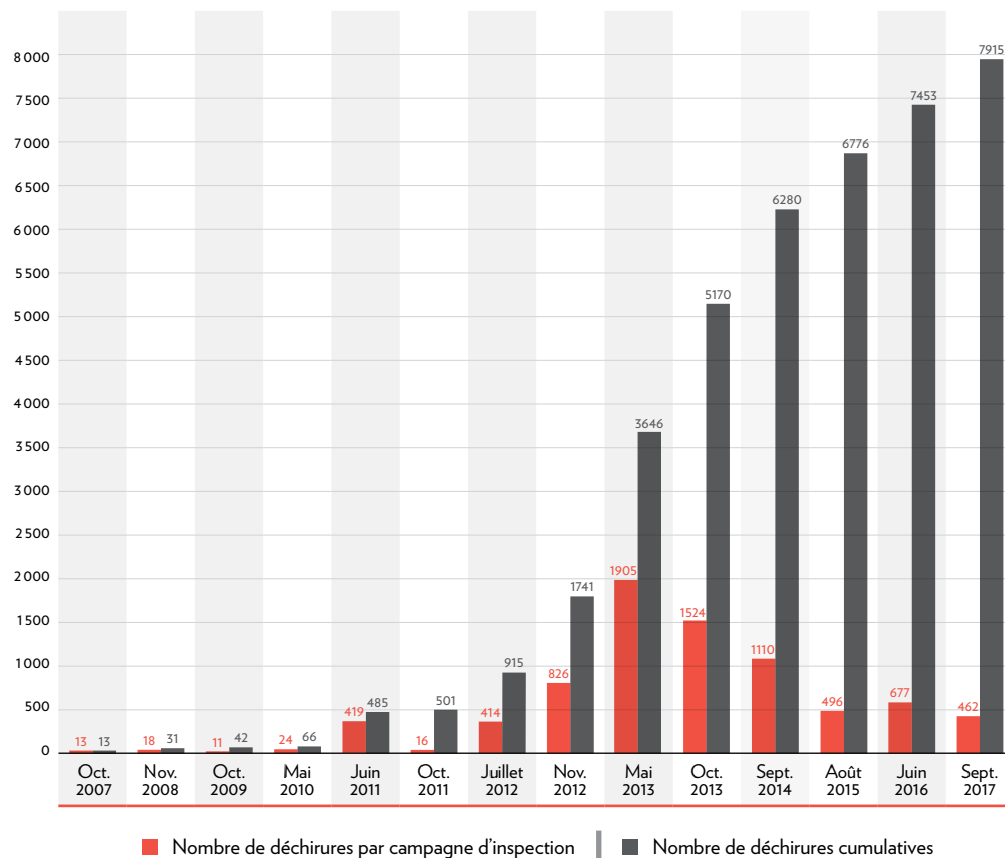
SITUATION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE

Depuis la déchirure importante de la toile en janvier 1999, il est de la responsabilité du Parc olympique, tel que stipulé au protocole de la RBQ, de veiller à la sécurité des spectateurs et des usagers du Stade en procédant systématiquement aux vérifications nécessaires. C'est ainsi que, tel qu'il est convenu depuis 2009, la toile du Stade est inspectée minutieusement chaque année.

Une inspection a été réalisée en septembre 2017 et celle-ci a permis de constater sans surprise que la dégradation de la toile se poursuit. En effet, comme le montre le graphique à la page suivante, 462 déchirures supplémentaires ont été décelées, ce qui porte maintenant le total à ce chapitre, depuis 2007, à 7 915. Toutes ces fissures identifiées sur la toile sont systématiquement réparées et ne présentent alors plus de risque localisé de réapparaître. Par contre, avec un si grand nombre de déchirures, il est clair que le toit doit être remplacé dans les meilleurs délais possibles.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCHIRURES DE LA TOILE DU STADE OLYMPIQUE DEPUIS 2007



COÛTS D'ENTRETIEN ET DE CHAUFFAGE

En incluant les coûts d'énergie pour le chauffage de la toile en hiver, les frais d'inspection, les honoraires professionnels, les coûts de matériaux et d'entreposage ainsi que les traitements et avantages sociaux de certains employés affectés à l'entretien de la toile, les coûts totaux d'entretien de la toile du Stade s'élèvent à 674 000 \$ pour l'année financière 2016-2017. L'augmentation des coûts de 176 000 \$ par rapport à l'année dernière s'explique principalement par la réalisation de travaux nécessaires visant à retirer du toit certaines composantes structurales désuètes, installées en 1986, et associées à la première toile de Kevlar. L'équipe d'entretien a profité de la présence de la grue sur le chantier de la Tour pour réaliser ces travaux à moindre coût. Les coûts de chauffage de la toiture sont demeurés similaires à ceux de l'an dernier (augmentation de 37 000 \$).

2017	2016	2015	2014	2013
674 000 \$	498 000 \$	454 000 \$	1 012 000 \$	721 000 \$

REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU STADE

En toute fin d'année, soit le 25 octobre 2017, le Conseil des ministres a approuvé le Dossier d'opportunité concernant le remplacement de la toiture du Stade olympique par une nouvelle toiture fixe et souple, incluant la variante d'une portion démontable, en mode conception-construction-financement et entretien.

Ce nouveau jalon administratif respecte la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, émise par le Secrétaire du Conseil du trésor, visant à assurer une saine gestion de projet, afin de faire les bons choix pour se doter d'infrastructures de qualité, tout en respectant les limites d'investissement établies. Du même coup, la Régie des installations olympiques a été autorisée à passer à l'étape suivante, soit l'élaboration du Dossier d'affaires, afin de réaliser les études et expertises nécessaires, et d'élaborer le devis de performance et les documents requis en vue d'un appel de qualification au moment opportun. L'année 2018 marquera donc le début de cet important projet pour l'avenir du Parc olympique.

A low-angle, teal-tinted photograph of the Montreal Tower. The tower's distinctive A-frame structure dominates the frame, with its upper section featuring a large, dark, rectangular opening. The lower section shows a multi-story building with a grid of windows. Several cables are visible on the left side, extending from the tower towards the bottom left. The sky is a uniform teal color.

LA TOUR DE MONTRÉAL

LA RENAISSANCE DU SYMBOLE INTERNATIONAL
DE LA MÉTROPOLE

APRÈS 18 MOIS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES À LA TOUR DE MONTRÉAL, LE PARC OLYMPIQUE A REMIS OFFICIELLEMENT ET À TEMPS LA CLÉ DE CELLE-CI AU MOUVEMENT DESJARDINS.

REMISE DES CLÉS DE LA TOUR RÉNOVÉE À DESJARDINS

Desjardins a pu entamer ses travaux d'aménagement intérieur visant à accueillir plus de 1 000 employés au cours de l'année 2018, incluant ses équipes d'AccèsD. À titre de premier locataire de la Tour depuis son parachèvement en 1987, la coopérative occupera sept des douze étages disponibles, soit 80 % des espaces locatifs, représentant près de 14 000 m². Le 20 % restant est présentement sur le marché locatif.

C'est à la suite du début du chantier de réfection du Centre Sportif et de la construction de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec), avec des budgets respectifs de 30 millions de dollars et 24,5 millions de dollars, que le conseil d'administration du Parc olympique a donné son aval, en 2014, à un vaste programme de réfection, de réparation et de mise aux normes de la Tour de Montréal. Le projet, doté d'un budget final de 100 millions de dollars provenant du Plan d'immobilisations du Parc olympique 2016-2026 (enveloppe totale de 213 millions de dollars), visait à refaire une beauté à la Tour, qui n'avait fait l'objet d'aucun

programme de réfection depuis sa construction, commencée en 1976 et finalisée 11 ans plus tard, en 1987.

En mai 2015, Desjardins a choisi la Tour de Montréal, notamment afin de regrouper des équipes réparties sur plusieurs sites. Grâce à cet engagement de 15 ans minimum avec possibilité de renouvellement, le Parc olympique obtint un prêt du gouvernement du Québec de 43,5 millions de dollars pour réaliser le bâtiment de base, travaux qui furent intégrés au projet initial de réfection. Ce prêt sera remboursé, capital et intérêt, à même les revenus de location de la Tour de Montréal. (voir tableau à la page suivante pour une ventilation complète des coûts).

Dès lors s'est amorcé le mégachantier de la Tour de Montréal, comprenant à la fois la réfection, la rénovation et la mise aux normes de la Tour, ainsi que la livraison d'un bâtiment de base au locataire afin que celui-ci puisse entreprendre ses propres travaux.



De gauche à droite : Jean-Sébastien Duperval, directeur, Ingénierie et gestion de projets et Maurice Landry, vice-président, Construction et entretien, remettent la clé de la Tour à Chantale Picard, vice-présidente, AccèsD, Mathieu Desrosiers, promoteur du projet Destination Tour de Montréal chez Desjardins et Christian Dubeau, directeur principal, Services aux occupants, Projets immobiliers Desjardins.

REMISE DES CLÉS DE LA TOUR RÉNOVÉE À DESJARDINS (SUITE)

Des travaux de rénovation, de réfection et de réparation se poursuivront à la Tour de Montréal au cours des prochains mois. Ils consisteront notamment à terminer la pose des murs rideaux, le surfacage de l'enveloppe extérieure, le démontage des grues, ainsi que le colmatage des ancrages de ces dernières.

Du début à la fin, cet imposant chantier a été réalisé sous la gouvernance du Parc olympique. Les différentes équipes attitrées au projet, dont celles des Approvisionnements et des Affaires juridiques (qui gèrent les appels d'offres) de même que celle de la Construction, ingénierie et entretien accomplissent leur travail avec la plus grande rigueur.

En plus du groupe Pomerleau, qui assure la gérance de construction, une trentaine d'entreprises y sont mises à contribution, opérant la plupart du temps près de 20 heures par jour. Ces entreprises, majoritairement québécoises, ont été sélectionnées à la suite d'appels d'offres publics, en fonction des prix soumis ou de leurs compétences. En période de pointe, plus de 300 ouvriers étaient et sont encore à pied d'œuvre à la Tour de Montréal.

Le public a pour sa part pu suivre l'évolution du chantier grâce à des capsules vidéo diffusées sur le Web et les médias sociaux, cumulant plus de 660 000 vues, toutes plateformes confondues, ainsi qu'à une couverture abondante de la part des médias traditionnels.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA TOUR DE MONTRÉAL

DESCRIPTION	M\$
Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour	
Réparation de la surface de béton Enlèvement de l'ancienne membrane imperméabilisante Application d'une nouvelle membrane Retrait des anciens panneaux de béton et des fenêtres Installation d'un nouveau mur rideau pleine hauteur sur trois faces Services professionnels (gérance de construction, ingénierie, architecture et services de laboratoire)	47,2
Mise aux normes	
Réfection des issues de secours Mise aux normes du réseau de pompes à incendie Ajout de génératrices d'urgence Câblage du réseau de contrôle des équipements Remplacement du système d'alarme-incendie Services professionnels (gérance de construction, ingénierie, architecture et services de laboratoire)	13,8
Rénovation structurale intérieure	
Réparation des caissons d'acier dans la partie supérieure de la Tour Ajout d'instrumentation de contrôle de la structure de la portion en béton Services professionnels (gérance de construction, ingénierie et services de laboratoire)	1,1
Systèmes de manutention	14,1
Location, installation, retrait et entretien des grues	
Infrastructure pour mobilisation, support et alimentation des grues Opération des grues Services professionnels (gérance de construction, ingénierie et services de laboratoire)	10,3
Rénovation et ajout d'ascenseurs intérieurs	
Rénovation complète de cinq ascenseurs Ajouts de quatre ascenseurs Construction de deux monte-charges Aménagement des halls d'entrée Services professionnels (gérance de construction, ingénierie, architecture et services de laboratoire)	13,4
TOTAL	99,9
Aménagement du bâtiment de base pour le locataire	
Renforcements structuraux des planchers Construction des sanitaires Système de distribution de l'air Travaux de plomberie, de chauffage, de ventilation, d'électricité et de contrôle Construction de salles mécanique, électrique et informatique Ajouts d'équipements de réfrigération Ajout de deux génératrices d'urgence Services professionnels (gérance de construction, ingénierie, architecture et services de laboratoire)	43,5
TOTAL	43,5

RÉUNION DE L'UNION MONDIALE DES VILLES OLYMPIQUES (UMVO)

Près de 80 délégués de villes olympiques à travers le monde se sont réunis à la Tour, le temps d'une journée, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Union Mondiale des Villes Olympiques. C'est que le Parc olympique était l'hôte pour la première fois de cette réunion prestigieuse, qui se tient depuis 25 ans à Lausanne, en Suisse.

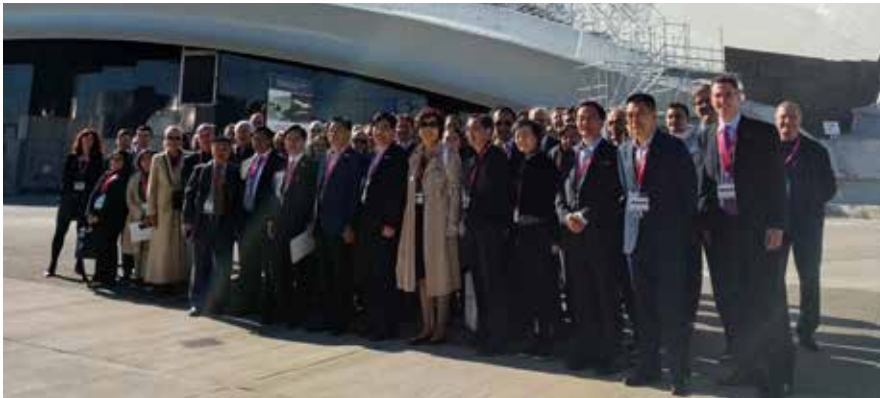
Se voulant une journée d'échanges d'expériences et de connaissances entre les villes olympiques passées et futures, conférences, tables rondes et visites diverses ont émaillé le programme des activités. Les participants ont ainsi eu l'occasion de visiter le Centre sportif, l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) ainsi que le Stade Saputo, en compagnie des athlètes olympiennes Émilie Heymans et Audrey Lacroix, qui agissaient comme guides pour l'occasion. Un dîner spécial s'est aussi tenu au Salon 300 du Stade, permettant aux membres d'assister en grande première aux qualifications « Homme » des Championnats du monde de gymnastique artistique.

Pour clore l'événement, comme le veut la tradition, les participantes et participants ont posé pour la photo souvenir de la cuvée 2017 de l'assemblée annuelle, à l'ombre de l'iconique Tour du Stade, symbole de Montréal. ➤



RAFAEL NADAL AU SOMMET DE LA TOUR

L'étoile internationale du tennis mondial, Rafael Nadal, a participé à un coup d'éclat de Tennis Canada en disputant un match impromptu au sommet de la Tour de Montréal, faisant ainsi rayonner le symbole international de la métropole partout sur la planète. La vidéo a été consultée plus de 25 000 fois à ce jour. ➤



UNE VITRINE MONTRÉLAISE À LA BOUTIQUE DE LA TOUR

La boutique de la Tour de Montréal, située dans le Hall Touristique, a bonifié son offre de souvenirs pour les visiteurs locaux et étrangers. En partenariat avec plusieurs compagnies locales, la boutique comporte désormais des articles fabriqués ou conçus à Montréal, afin d'offrir aux visiteurs un souvenir personnalisé. Parmi les entreprises montréalaises y ayant une vitrine, on peut retrouver des photos de la compagnie *Fotofibre*, des bibelots de *Alice in Montreal*, des coussins et ornements de *Monumentalove*, des cartes de souhaits de la compagnie *Paperole*, ainsi que des chandails de *Rep514*, pour ne nommer que ceux-ci.

Une nouvelle offre touristique s'est également ajoutée aux produits et services offerts. Le Passeport MTL, une initiative de Tourisme Montréal, est désormais en vente à la boutique. Ce passeport pour les visiteurs permet à la fois d'économiser sur le prix d'entrée de 23 attractions montréalaises, tout en facilitant les déplacements dans la ville à l'aide de l'accès illimité au transport collectif. ➤



UN MILLION DE VOYAGES POUR LE FUNICULAIRE

Après 29 ans d'activités, le funiculaire de la Tour de Montréal a effectué son millionième voyage au sommet de la Tour de Montréal, le 23 décembre 2016. Cet imposant ascenseur vitré, pouvant accueillir sur ses deux niveaux au-delà de 50 personnes, est demeuré en tous points identiques à ce qu'il était lors de son premier jour d'ouverture, le 21 novembre 1987. Ainsi, depuis son premier voyage, le funiculaire transporte sans relâche les visiteurs qui viennent admirer la vue imprenable au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, certifiée par le livre des Records Guinness.

Cet événement historique a été souligné par l'équipe du Parc olympique, qui a profité de l'occasion pour remettre aux passagers du millionième voyage des cadeaux souvenirs relatant l'histoire des installations ayant servi à accueillir les Jeux de 1976.

Le funiculaire, de fabrication suisse, est unique au pays. Transporteur infatigable, il n'a besoin que de deux minutes pour monter ou descendre les 266 mètres de rails qui séparent l'Observatoire du sommet de la Tour au Hall touristique, situé 165 mètres plus bas. L'ascension est une expérience en soi, alors que le funiculaire commence sa montée sur une pente de 23 degrés et la termine à 63,7 degrés. Grâce à un nivellement hydraulique commandé par un balancier gyroscopique, la cabine demeure toujours à l'horizontale lors de son ascension vers le sommet.

Depuis son inauguration, le funiculaire a parcouru plus de 266 000 kilomètres, soit l'équivalent de six fois et demi le tour de la Terre. La Tour de Montréal, quant à elle, a accueilli plus de 11 000 000 de visiteurs de partout à travers le monde. ➤



NOUVELLE EXPOSITION #DEPUIS1976

Le Parc olympique a inauguré en 2017 son exposition permanente intitulée *Depuis 1976*, et relatant les 40 ans d'histoire événementielle du Stade, au Hall touristique de la Tour de Montréal.

Cette exposition offerte aux visiteurs d'ici et d'ailleurs comporte de nombreuses images d'archives retraçant l'histoire et les grands moments du mythique Stade olympique, depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui. Elle comprend notamment de nombreuses photos inédites, des archives vidéo, du contenu numérique interactif et même des reconstitutions de mobilier, permettant aux visiteurs d'apprécier les différentes dimensions de l'héritage du Parc olympique.

De plus, grâce à la précieuse collaboration du Panthéon des sports du Québec, l'exposition *Depuis 1976* dévoile pour la première fois au public une partie de sa collection d'artéfacts, dont plusieurs souvenirs des Expos, tels que le chandail de Gary Carter, ainsi que ceux de personnalités sportives s'étant illustrées dans diverses disciplines, notamment la plongeuse Sylvie Fréchette et le quart-arrière des Alouettes Anthony Calvillo. Une mise en scène interactive avec projection de visages d'athlètes et d'annonceurs sportifs de renom vient compléter le tout, offrant aux visiteurs une mise en contexte immersive et instructive. L'exposition a d'ailleurs raflé le prix Grafika dans la catégorie Design d'exposition muséale du concours Grafika 2017.

L'exposition *Depuis 1976* est présentée au Hall touristique de la Tour de Montréal. L'entrée comprend la visite guidée du Stade olympique. ➤



UNE TOUR AUX COULEURS DES CAUSES

Depuis mai 2014, la Tour de Montréal prête sa majestueuse silhouette aux causes sociales en éclairant son échine et sa niche aux couleurs emblématiques de ces dernières. L'éclairage modulable de l'échine, de type DEL, permet la composition d'une vaste palette de couleurs et de séquences, une orientation extrêmement précise des faisceaux, de même que des économies d'énergie notables. Ces éclairages combinés permettent ainsi au Parc olympique de souligner des fêtes, des événements d'envergure ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédiées.

En 2017, l'échine et la niche de la Tour ont souligné 22 événements grâce à cet éclairage emblématique, soit :

- 17 mars 2017 : Fête de la Saint-Patrick – Vert
- 19 mars 2017 : Défilée de la Saint-Patrick – Vert
- 22 mars 2017 : Journée mondiale de l'eau – Bleu
- 25 mars 2017 : Journée de sensibilisation à l'endométriose – Jaune
- 30 mars 2017 : Mois des rêves de Rêves d'enfants – Bleu
- 2 avril 2017 : Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – Bleu
- 17 avril 2017 : Journée mondiale de l'hémophilie – Rouge
- 1^{er} mai 2017 : Mai, le mois de la myosite – Bleu
- 5 mai 2017 : Journée mondiale de l'hypertension pulmonaire – Mauve
- 12 mai 2017 : La journée internationale de l'encéphalomyélite myalgique (syndrome de fatigue chronique), de la fibromyalgie et de l'hypersensibilité environnementale – Bleu, Violet et Vert
- 17 mai 2017 : Journée internationale de la neurofibromatose – Bleu et Vert
- 19 mai 2017 : Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales – Orange
- 12 juin 2017 : Mois de la surdité – Bleu
- 5 juillet 2017 : Journée nationale de la prévention des blessures – Vert
- 10 août 2017 : OSM – Mauve
- 11 août 2017 : Fierté Montréal – Rose
- 9 septembre 2017 : Mois de la sensibilisation aux cancers du sang – Rouge
- 16 septembre 2017 : Journée mondiale du don de moelle osseuse – Rouge et Bleu
- 21 septembre 2017 : Journée internationale de la paix – Bleu et Blanc
- 24 septembre 2017 : Mois de sensibilisation au cancer chez l'enfant – Or
- 6 octobre 2017 : Mois de la sensibilisation à la dysautonomie – Turquoise
- 28 octobre 2017 : Soirée masquée bénéfice de l'AFPAD – Orange

Véritable symbole international de Montréal, la Tour s'illumine également toutes les nuits aux couleurs du drapeau du Québec pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité.

FRÉQUENTATION DE LA TOUR

	2017**	2016	2015	2014	2013	2012
Jours d'occupation*	287	302	305	317	309	324
Touristes et excursionnistes	149 643	236 662	227 096	211 266	231 846	260 742
Utilisateurs des salles de réception/réunion	4 947	5 889	7 217	9 672	8 632	8 189
Fréquentation totale	154 590	242 551	234 313	220 938	240 478	268 931

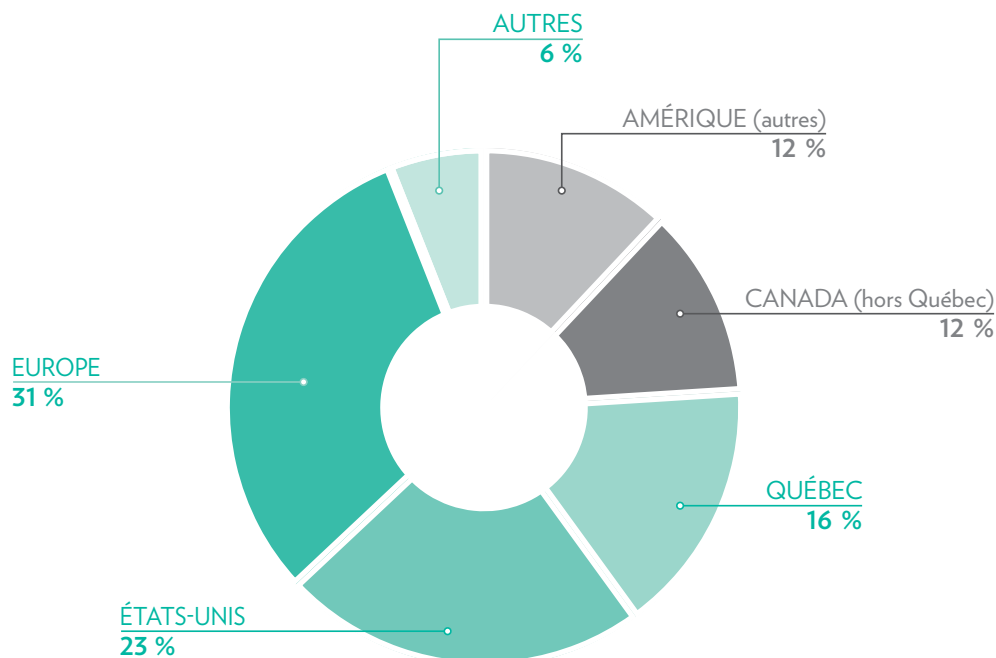
* Il est à noter que, chaque année, le funiculaire est soumis à une inspection complète, entraînant la fermeture de la Tour pendant une période d'environ six semaines.

** Les travaux de réfection de l'enveloppe de la Tour ont entraîné la fermeture du funiculaire et de l'Observatoire, expliquant la baisse des jours d'occupation et de la fréquentation totale pour l'année 2017. Le funiculaire a été ouvert 189 jours en 2017, comparativement à 302 jours en 2016.

PROVENANCE DES VISITEURS
DU PARC OLYMPIQUE EN 2017

Durant la haute saison touristique, le Parc olympique compile des données afin de déterminer la provenance des consommateurs de ses nombreux produits touristiques, dont la Visite guidée du Stade ainsi que celle de l'Observatoire de la Tour.

Pour l'exercice 2017, nous constatons que les visiteurs proviennent principalement de trois grandes régions géographiques, soit l'Europe (31 %), le Canada (28 %) et les États-Unis (23 %).



Source : relevé effectué aux kiosques touristiques du Parc olympique du 4 juillet au 30 septembre 2017 auprès de 3 821 répondants.

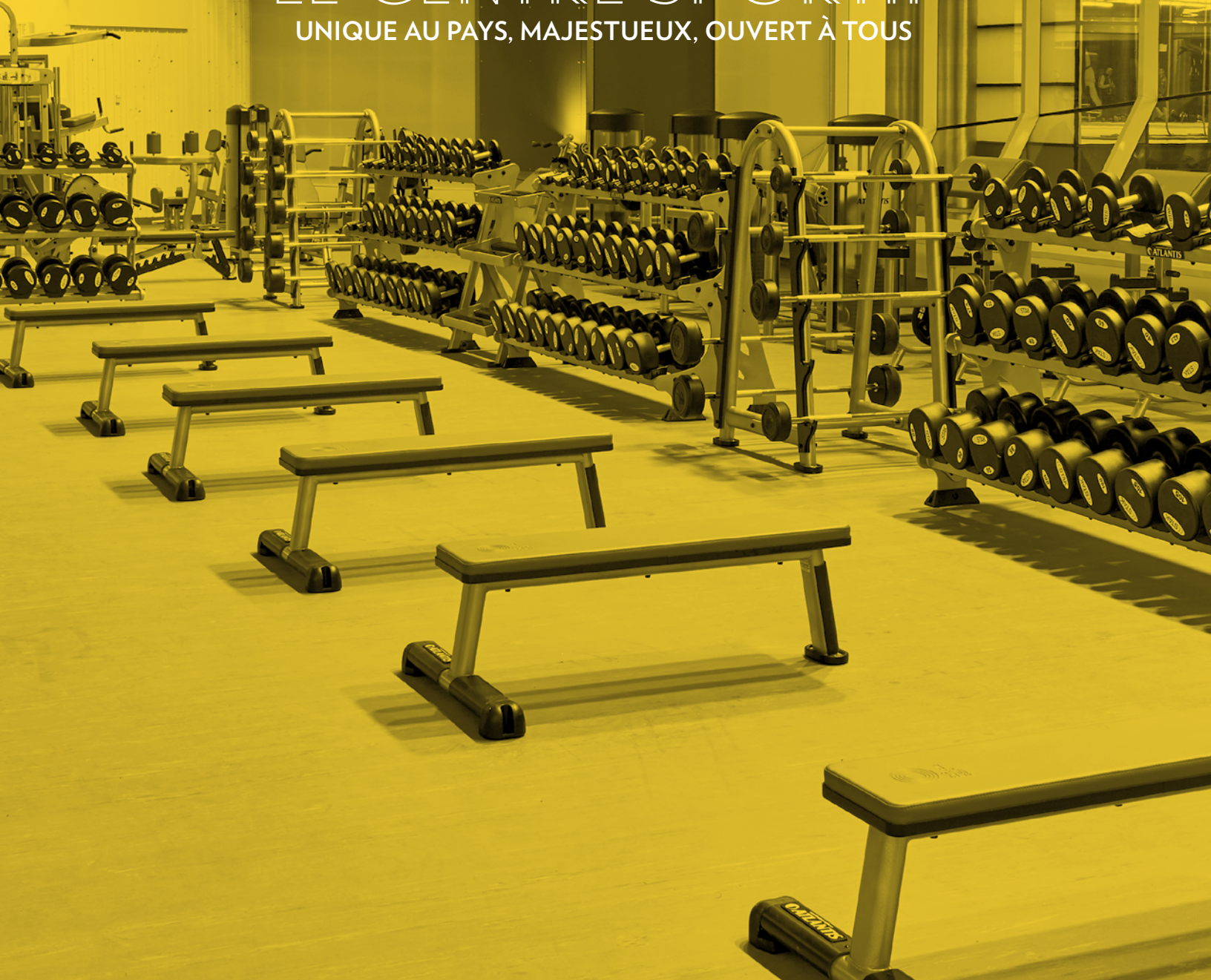
**UNE VUE UNIQUE ET EXCEPTIONNELLE
DANS UNE TOUR EMBLÉMATIQUE**





LE CENTRE SPORTIF

UNIQUE AU PAYS, MAJESTUEUX, OUVERT À TOUS



LE PLUS GRAND CENTRE AQUATIQUE AU CANADA

DEPUIS SA RÉOUVERTURE EN 2015 À LA SUITE DE RÉNOVATIONS MAJEURES, LE CENTRE SPORTIF A POURSUIVI SA CROISSANCE, TANT SUR LE PLAN ÉVÉNEMENTIEL QU'EN CE QUI A TRAIT AUX SERVICES OFFERTS À LA COMMUNAUTÉ.

L'année 2017 marque le retour des compétitions d'envergure mondiale dans ce centre aquatique emblématique, alors qu'une entente a été conclue avec la Fédération internationale de natation. Dans le cadre de celle-ci, les étoiles du plongeon mondial se donneront rendez-vous au Centre sportif qui sera l'hôte de la prestigieuse Série mondiale de plongeon FINA.

La compétition se tiendra du 27 au 29 avril 2018, puis annuellement jusqu'en 2021. Cet événement mettra en vedette la crème du plongeon canadien et international, dont plusieurs médaillés olympiques. Avec l'aide de la FINA, le bassin de plongeon olympique sera transformé en une scène théâtrale, avec des éléments graphiques et des effets lumineux. Cette rencontre sportive sera l'occasion d'être témoin d'acrobaties spectaculaires, de prouesses athlétiques et artistiques phénoménales dans le bassin où se sont tenus les Jeux olympiques de Montréal en 1976. Les huit épreuves olympiques seront d'ailleurs mises en scène aux différents tremplins et plates-formes, en plus de la présentation des populaires finales de plongeon synchronisé mixte.

Ce championnat d'envergure s'ajoute aux compétitions régulières qui se déroulent au Centre sportif. 2017 n'a pas été en reste alors que le Centre a accueilli cinq compétitions locales, organisées par le club de natation Neptune et sanctionnées par la Fédération québécoise de natation.





PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le Centre sportif a également poursuivi ses efforts d'implication sociale, notamment grâce au partenariat avec le Centre intégré universitaire en santé et services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, qui en est à sa deuxième année. Cette entente vise à améliorer la santé des Québécois en encourageant la pratique d'activités physiques auprès de la population.

Rappelons que les principales mesures proposées par cette entente consistent en un rabais corporatif de 20 % pour les quelque 18 000 employés, médecins, stagiaires et chercheurs du CIUSSS sur l'abonnement annuel aux activités du Centre, ainsi qu'à tous les patients détenteurs d'une prescription d'activité physique d'un médecin du CIUSSS, lesquels bénéficient d'un rabais de 15 % par le biais du programme + ACTIF. Il s'agit d'une belle opportunité pour le Parc olympique d'éduquer et de sensibiliser la population à adopter un mode de vie sain et actif, tout cela grâce à l'accès à des plateaux sportifs stimulants. ⤴

LES DIMANCHES WIBIT

Pour une troisième année consécutive, le Centre sportif a poursuivi son activité des Dimanches Wibit, transformant les deux principaux bassins du Centre sportif en véritable terrain de jeux aquatiques, grâce aux structures gonflables. Celles-ci permettent à toute la famille de s'amuser dans l'eau sur des parcours demandant adresse et dextérité. De nouvelles structures ont été ajoutées cette année, rendant le parcours encore plus divertissant et apprécié par les familles environnantes. ⤴



ENFIN, 2017 A ÉGALEMENT VU L'ACHALANDAGE AU CENTRE CROÎTRE DE MANIÈRE NOTABLE ALORS QU'UNE HAUSSE DE 12 % A ÉTÉ REMARQUÉE SUR LE NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS PAR RAPPORT À 2016.

L'ACHALANDAGE GLOBAL DU CENTRE SPORTIF (ATHLÈTES, GRAND PUBLIC, MEMBRES, ETC.)

A QUANT À LUI FAIT UN BOND DE PLUS DE 20 % EN 2017, PASSANT DE 223 425 À 269 545 VISITEURS.

FRÉQUENTATION DU CENTRE SPORTIF

	2017	2016	2015*	2014*	2013	2012
Jours d'occupation	353	355	158	0	353	354
Participation populaire	242 313	195 264	53 363	3 032	158 572	253 629
Athlètes aux compétitions	3 517	3 256	800	0	1 860	17 838
Athlètes en entraînement	18 148	19 865	16 630	0	4 562	19 740
Spectateurs	5 567	5 040	1 000	0	5 850	22 228
Fréquentation totale	269 545	223 425	71 793	3 032	170 844	313 435

* Le Centre sportif a fermé ses portes pendant 19 mois en 2014-2015 pour des rénovations majeures.

FRÉQUENTATION TOTALE DU PARC OLYMPIQUE

Stade, Centre sportif, Tour et Esplanade Financière Sun Life

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total des fréquentations	969 146	1 123 717	1 230 802	843 840	856 572	1 086 011

LES STATIONNEMENTS

Avec près de 4 000 places, le Parc olympique possède un des plus grands stationnements intérieurs au Canada. Cet atout indéniable permet de faciliter l'accueil des automobilistes, tout en créant une source de revenu considérable pour la Régie des installations olympiques. Les espaces de stationnement souterrain bénéficient également aux partenaires et locataires du Parc olympique, qui peuvent y accueillir leurs invités et clients à tout moment dans l'année.

En 2017, le Parc olympique a poursuivi les rénovations de certains secteurs de ses stationnements. Les dalles des stationnements P2 Coubertin et P5 Viau ont ainsi été refaites et imperméabilisées, alors que des travaux de peinture et de renumérotation des colonnes se sont poursuivis. L'éclairage a également été remplacé par une technologie à diodes électroluminescentes, notamment au stationnement P5 Viau, dans le cadre du projet ESE (voir à ce sujet les sections Plan d'immobilisations et Développement durable du présent rapport). Enfin, les études pour le remplacement du système de perception des stationnements ont été effectuées, de sorte qu'un nouveau système de contrôle d'accès automatisé devrait être mis en place au cours de 2018.

UTILISATION DES STATIONNEMENTS

Après une baisse significative en 2014, l'exploitation des stationnements du Parc olympique a connu un regain en 2015, 2016 et 2017 en accueillant 550 738, 578 182 et 592 118 visiteurs respectivement. Cette hausse s'explique notamment par le fort achalandage touristique hors événements du Parc olympique et ses partenaires.

De plus, grâce à une entente conclue en 2014 avec le Parc olympique, BIXI-Montréal entrepose encore cette année plus de 400 stations d'ancrage durant l'hiver, permettant ainsi d'augmenter l'efficacité de ses activités de déploiement, le printemps venu.

En louant les espaces de stationnement intérieur à bon prix, le Parc olympique génère des revenus, en plus d'encourager le transport actif dans la métropole. Le Parc olympique est un endroit choyé par BIXI, avec ses quatre stations d'ancrage, dont deux sont situées sur l'avenue Pierre-De Coubertin, une à proximité de l'aréna Maurice-Richard, ainsi qu'une dernière installée à l'angle du boulevard Pie-IX et de l'avenue Pierre-De Coubertin.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total des fréquentations	592 118	578 182	550 738	512 371	596 923	540 200

LES LOCATAIRES

Depuis 1985, le Parc olympique accueille en ses murs différents locataires qui occupent des centaines de locaux, répartis à travers le Stade. Regroupements de loisir, équipes sportives, associations diverses, de nombreux locataires peuplent les couloirs labyrinthiques du plus grand amphithéâtre au Québec. Si certains résident au Parc olympique depuis peu, tels que l'Institut national du sport du Québec, déménagé au Centre sportif en 2014, d'autres occupent des locaux au Parc olympique depuis de nombreuses années, dont le Regroupement des organismes nationaux de Loisir et de Sport du Québec (RLSQ), locataire depuis plus de 30 ans.

Avec ses 126 organismes nationaux des domaines du loisir et du sport, dont Sports Québec et le Conseil québécois du loisir, les membres du RLSQ totalisent un effectif de plus de 10 000 associations ou clubs locaux et de plus d'un million d'adhérents individuels et de citoyens bénévoles. À lui seul, il regroupe près de 80 % des locataires en ce qui a trait aux effectifs. Afin de soutenir ces organismes dans la réalisation de leur mission, le RLSQ offre, dans les locaux du Stade, un ensemble de services administratifs, techniques et professionnels spécifiques aux OSBL. En tout, ce sont quelque 600 employés et plus de 12 000 visiteurs qui bénéficient des services du RLSQ.

LOCATAIRES RÉSIDANT AU PARC OLYMPIQUE EN 2017

LOCATAIRES	Depuis	Nombre d'employés sur le site
Regroupement Loisir et Sport du Québec	1985	600
STADIUM PhysiOsteo	1996	40
Impact de Montréal	2011	0*
Alouettes de Montréal	2012	100
Café In Vivo	2013	13
Institut national du sport du Québec	2014	50
Championnats du monde de gymnastique artistique 2017	2016	30
Judo Canada	2017	3
TOTAL		836

* Espaces utilisés pour entreposage.

LE PLAN D'IMMOBILISATIONS

En accord avec les sommes octroyées par le Conseil du trésor par le Plan québécois des infrastructures (PQI), le Parc olympique a poursuivi les travaux visant à réduire son déficit de maintien d'actifs. Pour la période de 10 ans s'échelonnant de 2017 à 2027, le PQI prévoit un budget de 208 millions de dollars.

Le programme de réfection de certaines parties des stationnements, amorcé depuis quelques années, s'est aussi poursuivi selon la planification établie. En 2017, un projet de réparations majeures d'une superficie de 15 600 m² a débuté au stationnement P2 (Pierre-De Coubertin). Les travaux devraient se terminer au printemps 2018. D'autres sections de stationnement seront réparées au cours des trois prochaines années afin d'assurer une utilisation sécuritaire de l'ensemble des espaces et également, de maintenir en bon état cet actif important offrant près de 4 000 places de stationnement.

Dès le début de 2016, les travaux liés au projet d'amélioration de l'efficacité écoénergétique au Parc olympique ont été enclenchés. Ce projet, devant s'étaler sur trois ans, vise le remplacement et la mise à niveau de plusieurs composantes majeures du réseau énergétique du Parc olympique. Il a pour but de diminuer les coûts annuels en énergie de 1,3 million de dollars, mais également de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 57 % par rapport à l'année 2012.

Le projet, qui comporte neuf mesures concrètes d'économie d'énergie, suit son cours comme prévu. En 2017, une large part des travaux visaient à convertir les anciennes chaudières à vapeur pour les transformer en un système à eau chaude, les rendant ainsi beaucoup plus efficaces et moins coûteuses à l'utilisation. Un système de récupération de chaleur des cheminées de la centrale thermique a également été installé. Les objectifs de réduction de la facture énergétique sont presque atteints. Ce projet sera sans aucun doute un grand succès.

L'année financière 2016-2017 a également été une année importante pour le projet de réfection et de mise aux normes de la Tour de Montréal. La partie supérieure en acier a été repeinte au complet et les travaux de réparation de surface et d'application d'une membrane d'étanchéité sur la partie inférieure en béton ont été réalisés. Le remplacement de l'ancienne fenestration et des panneaux de béton par un nouveau mur rideau a suivi et l'installation était presque terminée au 31 octobre 2017. Cette modification à la Tour de Montréal a un impact visuel important qui est perçu très positivement par la population et les touristes. Largement avancé, le chantier devrait se terminer à l'été 2018, tel que prévu initialement. Les travaux de réfection et de mise aux normes de la Tour sont effectués concurremment avec ceux du bâtiment de base pour Desjardins.



ESPACES LOCATIFS POUR DESJARDINS

En mars 2016, la Régie des installations olympiques et le Groupe immobilier Desjardins inc. ont signé un bail relatif à l'occupation de sept étages de la Tour de Montréal, soit environ 14 000 m². Un budget du gouvernement de 43,5 millions de dollars a été accordé sous forme de prêt remboursable afin de permettre à la Régie de livrer le bâtiment de base selon les exigences prévues au bail. Les travaux d'ingénierie et d'architecture ont commencé en 2016 et l'année 2017 a été une année intense pour la réalisation de divers travaux de construction afin de respecter l'échéancier de livraison convenu avec le locataire. Ainsi, dès les premiers jours de novembre 2017, le bâtiment de base était officiellement livré au Groupe immobilier Desjardins inc. «

LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours du dernier exercice financier, la Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité s'est renouvelée sous la dénomination de Direction des ressources humaines.

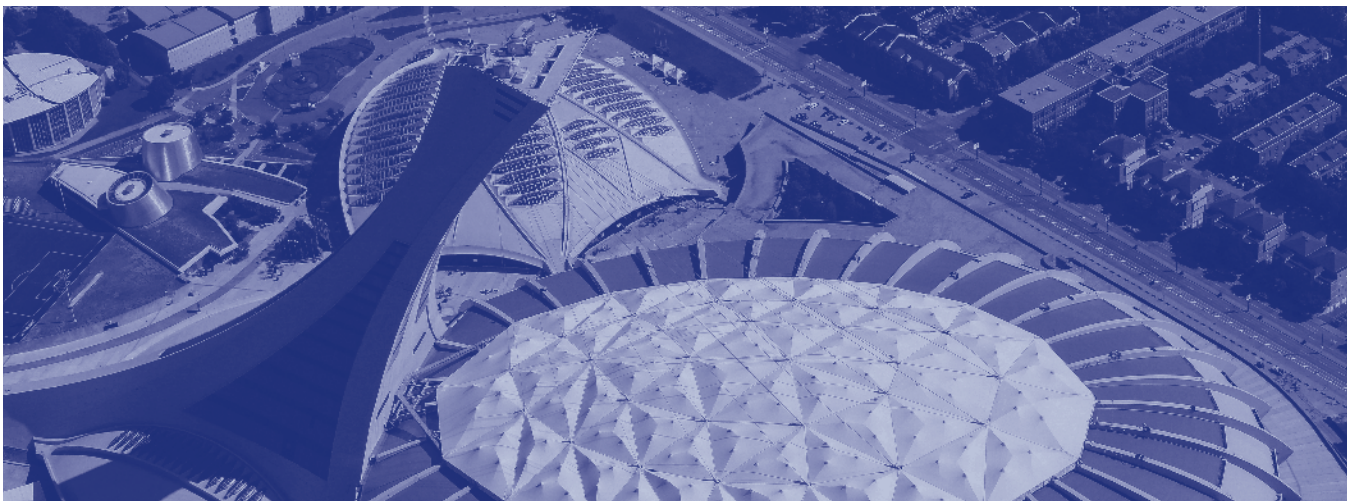
L'approche de cette direction remaniée se caractérise par son rôle de partenaire stratégique et de service-conseil auprès des différentes unités d'affaires en mettant en valeur les compétences et les savoir-faire du personnel dans le respect et la collaboration mutuels.

La Direction des ressources humaines fournit une expertise de haut niveau dans la gestion de l'ensemble des processus liés à la dotation, aux relations de travail, à la santé, sécurité et au mieux-être, à la formation du personnel, au programme d'aide aux employés (PAE), au traitement de la paie et en matière de communications internes. Le personnel, quant à lui, comprend 176 employés réguliers œuvrant dans plusieurs spécialités différentes. Ils ont pour responsabilités de maintenir l'actif immobilier, d'exploiter les quatre sites, d'assurer la planification et l'exécution des événements, et de veiller aux diverses fonctions administratives. L'organisation peut aussi compter sur plusieurs centaines d'employés occasionnels qui évoluent dans plusieurs disciplines. Ces derniers sont en devoir lors des événements présentés au Stade, au Centre sportif, à la Tour de Montréal ou sur l'Esplanade. Les compétences et l'engagement de chaque membre du personnel sont essentiels au rayonnement du Parc olympique, tant localement que sur la scène nationale et internationale.

En ce qui a trait aux faits saillants de l'exercice financier 2016-2017, notons la réalisation du plan de classification de l'ensemble des emplois au Parc olympique, en collaboration avec la direction et les partenaires syndicaux, lequel exercice a mené à l'établissement de la nouvelle structure salariale pour la majorité des employés. Également, la poursuite des négociations avec les différents partenaires, syndicaux et autres, pour le renouvellement des conventions collectives pour les unités régulières et l'amorce de la négociation d'une entente pour les unités occasionnelles.

Sur le plan de la formation et du développement de l'expertise professionnelle, il faut souligner le lancement d'un programme de développement des compétences pour les gestionnaires, la formation de groupes d'employés sur différentes procédures de travail sécuritaires et l'organisation d'une session d'information et de sensibilisation pour l'ensemble du personnel sur le respect et la civilité au travail.

Enfin, par le biais de rencontres ponctuelles du personnel avec le président-directeur général, d'activités visant à accroître la santé et le mieux-être, dont une clinique annuelle de vaccination antigrippale, de communications soutenues et d'articles publiés au sein du journal interne, la Direction des ressources humaines souhaite favoriser un environnement de travail sain où tout un chacun se sent respecté, reconnu, et mobilisé.



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS

au 31 octobre	2017		2016	
Présidence et direction générale : Michel Labrecque	3	24	3	21
Direction protection des infrastructures, surveillance et logistique événementielle : Alain Brochu	6		6	
Direction Centre sportif : Guy Dubuc	5		4	
Direction du marketing : Alain Larochelle	3		3	
Direction développement, événements et service à la clientèle corporative : Johanne Thibodeau	7		5	
Vice-présidence finances et administration : Vacant	-	41	1	44
Direction des finances : Annie Lemire	10		12	
Direction des technologies de l'information et télécommunications : Stéphane Racine	9		10	
Direction, billetterie, stationnements et Tour de Montréal : Brian Mulhall	12		11	
Direction des ressources humaines : Magalie Jutras	10		10	
Secrétariat général et vice-présidence affaires juridiques et corporatives : Denis Privé	8	15	7	15
Direction des ressources matérielles : Patrick William	7		8	
Vice-présidence construction et entretien : Maurice Landry	3	96	3	98
Direction ingénierie et gestion de projets : Jean-Sébastien Duperval	21		22	
Direction entretien et soutien aux événements : Dany Boucher	72		73	
Total des effectifs réguliers		176		178

NOTE

Lors de l'exercice financier 2016-2017, un changement organisationnel a entraîné les modifications suivantes dans la répartition de l'effectif régulier :

- Abolition de la Vice-présidence opérations, marketing et développement des affaires et transfert des directions impliquées sous la Présidence et direction générale
- Abolition de la Vice-présidence capital humain, prévention et sécurité. La Direction des ressources humaines a été créée et mise sous la gouverne de la Vice-présidence finances et administration. La Direction protection des infrastructures, surveillance et logistique événementielle a été, quant à elle, déplacée sous la gouverne de la Présidence et direction générale.

Le comparatif est présenté sous la forme de la structure actuelle de l'organisation au Parc olympique.

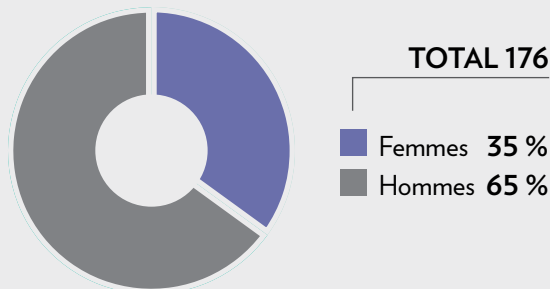
Les effectifs réguliers du Parc olympique se composent des employés qui ont acquis un statut régulier selon les règles de l'organisation. Contrairement aux employés occasionnels et temporaires, les effectifs réguliers figurent dans l'organigramme du Parc olympique.

Une des particularités du Parc olympique en ce qui a trait à sa main d'œuvre tient au fait qu'en mode événementiel, le nombre d'employés occasionnels affectés à la sécurité, à l'accueil et au service à la clientèle augmente sensiblement pour répondre aux enjeux opérationnels.

La mesure des équivalents à temps complet (ETC) représente le volume de la main-d'œuvre occasionnelle, stagiaire et temporaire, rémunérée durant un exercice financier, qui est exprimé en termes d'unités d'effectifs qui seraient à l'emploi à temps complet

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER

au 31 octobre 2017



ETC POUR LES NON RÉGULIERS

au 31 octobre 2017	ETC
Occasionnels	60,8
Temporaires	22,4
Stagiaires	5,8
TOTAL	89,0

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Statut	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées
Cadres	9	25	34	26 %	2	0	0
Professionnels	25	23	48	52 %	9	0	0
Bureau-technique	26	27	53	49 %	10	1	1
Métiers et services	1	40	41	2 %	2	0	0
TOTAL	61	115	176	35 %	23	1	1

HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE EN 2016-2017

CATÉGORIES	Heures rémunérées 2016-2017	Heures rémunérées 2015-2016	Écart
Personnel d'encadrement	83 114	82 835	0,34 %
Personnel professionnel	94 496	93 374	1,20 %
Personnel de bureau, technicien et assimilé	122 307	123 375	-0,87 %
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	217 344	237 097	-8,33 %
Étudiants et stagiaires	11 162	10 528	6,02 %
TOTAL des heures rémunérées (note 1)	528 423	547 209	-3,43 %
TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (note 2) (total heures rémunérées / 1 826,3 h)	289	300	-3,67 %

À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, le Parc olympique poursuit le renouvellement de ses effectifs avec une main-d'œuvre diversifiée et représentative de sa communauté environnante qui répond aux réalités actuelles en ce qui a trait à la planification de la relève et au transfert des connaissances et compétences.

Le Parc olympique participe à l'atteinte des objectifs donnés aux organismes publics en matière d'efficacité en encadrant l'évolution de ses effectifs dans une perspective de fournir un service de qualité tout en optimisant l'utilisation de ses ressources humaines.

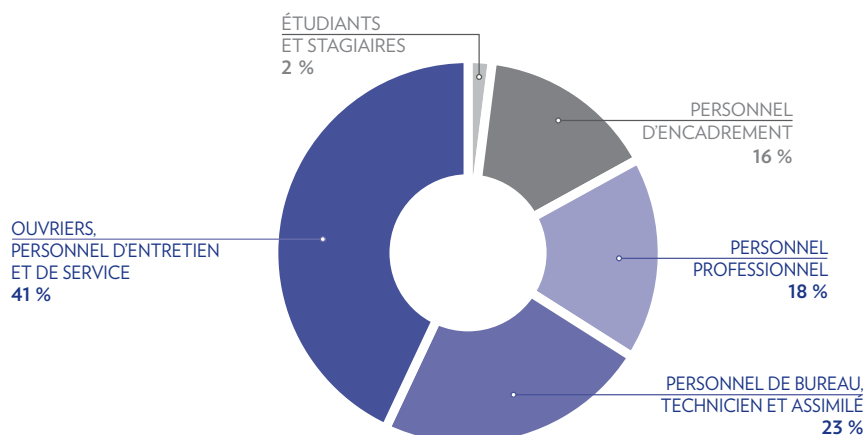
NOTE 1

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent, occasionnel, et les stagiaires et étudiants.

NOTE 2

Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE EN 2016-2017



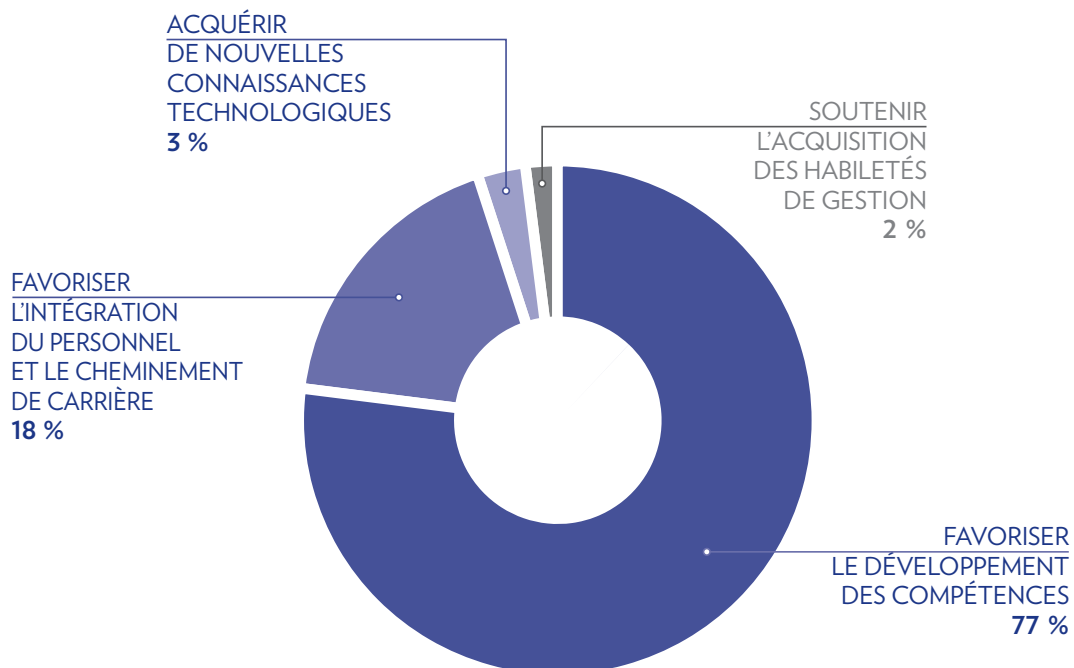
INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Considérant que le Parc olympique n'est pas un organisme assujéti à la Loi sur la fonction publique et qu'on ne lui retrouve pas les facteurs de rétention habituellement reconnus, le taux de départ volontaire pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 se situe à 8,52 %.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

au 31 décembre	2016	2015
Champ d'activité ou orientation stratégique (en milliers de dollars)		
Favoriser le développement des compétences	298	132
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	7	5
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	11	6
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	68	30
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	-	-
TOTAL	384	173
Évolution des dépenses en formation		
Proportion de la masse salariale (%)	2,26 %	1,09 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2	1
Montant alloué par personne ¹	388	342
Jours de formation selon les catégories d'emploi		
Cadre	44	55
Professionnel	74	69
Autres (administratif, occasionnel, métiers)	67	61

⁽¹⁾ Le montant exclut la rémunération des stagiaires.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis de nombreuses années, le développement durable s'inscrit au cœur de la mission et des orientations stratégiques du Parc olympique, tant par la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural dont il est fiduciaire, que par les retombées économiques et sociales qu'il génère auprès des communautés environnantes.

Toutefois, dans la foulée de l'adoption de son Plan d'action de développement durable 2016-2020, le Parc olympique souhaite orienter et concentrer ses efforts sur des actions davantage structurantes que ponctuelles, gravitant principalement autour de deux volets centraux, soit l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la mobilité durable.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Les imposants systèmes électromécaniques permettant le fonctionnement des bâtiments du Parc olympique en électricité, en chauffage, en climatisation, en éclairage, en ventilation, etc., datent en grande majorité de la construction des équipements, c'est-à-dire au milieu des années 1970. En plus d'être arrivés en fin de vie utile, la plupart de ces systèmes ne répondent pas ou peu aux standards d'efficacité énergétique actuels. C'est pourquoi le Parc olympique s'est lancé en 2016 dans un important projet d'efficacité énergétique, par l'optimisation et la modernisation de nombreux

équipements qui permettront une diminution de la consommation d'énergie, de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Ces réductions seront atteintes par la réalisation d'un certain nombre de mesures qui s'échelonnent au cours des prochaines années. Ainsi, au 31 octobre 2017, huit mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du Parc olympique étaient réalisées ou en cours de réalisation :

Implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude : RÉALISÉE À 85,86 % | **Récupération de la chaleur et gestion de pointe électrique : RÉALISÉE À 83,6 %** | **Réfection du réseau d'eau refroidie : RÉALISÉE À 99,47 %**

Modernisation des contrôles : RÉALISÉE À 1,6 % | **Conversion de l'éclairage général :**

RÉALISÉE À 100 % | **Conversion de l'éclairage spécialisé : RÉALISÉE À 100 %** | **Remise en service et optimisation des systèmes : RÉALISÉE À 58,26 %** | **Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe : RÉALISÉE À 100 %**

En 2016-2017, ces mesures ont permis au Parc olympique de réaliser des économies d'électricité de 14 653 302 kWh, une réduction de la pointe électrique de 2 506 kWh et des économies de gaz naturel de 842 132 m³. À titre d'exemple, l'énergie économisée aurait servi à alimenter 895 maisons unifamiliales moyennes du Québec. De plus, ces mesures ont permis une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1 591 tonnes, ce qui correspond au retrait de 490 voitures intermédiaires de la circulation.

Outre l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, ces mesures présentent d'autres gains environnementaux non négligeables, tels que le retrait de 34 000 livres de réfrigérant R-22 visé par le protocole de Montréal, au profit de 11 600 livres de réfrigérant R-134a, la réduction d'environ 255 000 mg de mercure grâce à la conversion de l'éclairage aux DEL, et la disposition de façon écologique de 37 000 tubes fluorescents T12 et 3 000 tubes fluorescents T8. Le remplacement de l'ancienne tour d'eau nécessaire au système d'eau refroidie a également permis de faire passer le volume d'eau de 735 000 gallons à moins de 10 000 gallons. Tout ce volume d'eau devait être évacué et remplacé lorsqu'un nettoyage du bassin était effectué.

Le Parc olympique pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 2 590 550 \$ octroyée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la réalisation de ce projet d'efficacité énergétique. Ces sommes proviennent du programme Éco Performance, lui-même financé par le Fonds vert.

Ce projet d'efficacité énergétique contribue concrètement aux cibles d'efficacité et de transition énergétique du gouvernement du Québec énoncées dans sa Politique énergétique 2030.



MOBILITÉ DURABLE

La connexion du site aux différents attraits montréalais et le déplacement efficace et durable de millions de visiteurs, touristes, spectateurs et usagers des lieux est également au cœur des préoccupations du Parc olympique. Nous croyons qu'être une référence en termes de parc urbain moderne, signifie également être une référence en matière de mobilité durable et c'est pourquoi cet élément a été inscrit comme un des volets importants du Plan d'action de développement durable 2016-2020.

Le Parc olympique est desservi par deux stations de métro, la station Pie-IX et la station Viau, par de nombreuses lignes d'autobus et de pistes cyclables et, d'ici 2022, sera desservi par un service rapide par bus (SRB) qui empruntera le boulevard Pie-IX, de Laval à la station de métro Pie-IX. Il est également situé à la jonction de deux arrondissements montréalais densément peuplés que sont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie. En les réunissant, ces deux arrondissements totalisent près de 265 000 habitants et en y ajoutant l'arrondissement voisin du Plateau-Mont-Royal, on grimpe à près de 365 000 habitants. Si ces quartiers formaient une ville, elle se situerait au 4^e rang des villes du Québec pour leur taille, juste devant la ville de Gatineau (278 780 habitants). Sans oublier que le Parc olympique est situé à environ 7,5 km du centre-ville de Montréal.

MOBILITÉ DURABLE (SUITE)

Le Parc olympique souhaite donc profiter de ces avantages d'accessibilité, de densité et de proximité géographique afin d'adopter diverses mesures qui encouragent et favorisent la mobilité durable, active, collective et électrique de ses différentes clientèles et de ses employés. C'est ainsi qu'en 2017, le Parc olympique a adopté une

Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques. Cette nouvelle politique vise à encourager l'utilisation de modes de transport durables, actifs et collectifs auprès des employés du Parc olympique. Cette politique propose donc aux employés les mesures suivantes :

Une indemnité financière pour les employés effectuant le trajet domicile-travail à vélo pour la majorité de leurs déplacements | **Une indemnité financière pour les employés effectuant le trajet domicile-travail à pied pour la majorité de leurs déplacements** | **Un remboursement d'une indemnité de kilométrage aux employés qui utilisent un vélo aux fins d'un déplacement dans le cadre du travail** | **Une contribution financière de la part du Parc olympique pour les abonnements des employés au transport collectif, dans le cadre des programmes OPUS & Cie de la STM et OPUS+ Entreprise de l'ARTM** | **La mise à la disposition de clés multiusagers BIXI à l'usage des employés du Parc olympique pour leurs déplacements divers**

Pour les années à venir, le Parc olympique souhaite également adopter d'autres mesures qui favoriseront la mobilité durable, mais cette fois pour ses locataires et ses diverses clientèles.

Toujours dans un esprit de mobilité collective durable, le Parc olympique a instauré, en collaboration avec la compagnie Transdev, un projet pilote de circuit de navette électrique autonome qui s'est avéré une véritable réussite. En effet, 879 personnes ont pu parcourir le circuit du projet pilote à bord de la navette électrique autonome en seulement quatre jours de mise en service, soit du 6 au 9 juin 2017. La navette électrique autonome de marque Easymile, exploitée

par Transdev, a ainsi parcouru un total de 82 km, à savoir 320 fois le parcours initial de 250 mètres et comprenant trois arrêts, soit du métro Viau à la Tour de Montréal, en passant par le Biodôme/Planétarium. Ce projet pilote constitue un premier pas vers un service que le Parc olympique souhaiterait offrir aux visiteurs et touristes d'ici quelques années, en mettant sur pied un circuit éventuel de deux à trois kilomètres, ponctué de cinq à huit arrêts.

Le suivi de l'ensemble des actions du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique est présenté à l'annexe 3 du présent rapport annuel.



LA GOUVERNANCE

DES ADMINISTRATEURS CHEVRONNÉS QUI ONT À CŒUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que le stipule la *Loi constituant la Régie des installations olympiques*, le conseil d'administration est composé de onze membres. Au 31 octobre, le conseil était composé de dix membres, un poste étant vacant à la suite de la démission de Mme Mélanie La Couture, le 11 septembre 2017. Ainsi, au 31 octobre 2017, le conseil d'administration était composé de cinq femmes et de cinq hommes. Comme stipulé dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un membre du conseil d'administration était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Cette personne, d'ailleurs, était toujours âgée de moins de 35 ans au 31 octobre 2017. À l'exception du président-directeur général, tous les membres sont qualifiés comme membres indépendants du conseil d'administration.



1. Mme Maya Raïc | 2. M. Gaëtan Laflamme
3. M. Michel Labrecque | 4. M. Paul Arseneault
5. M. Pierre Dauphinais | 6. Mme Julie Favreau-Lavoie | 7. M^e Martin Laurendeau
8. Mme Sylvia Morin | 9. Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur | 10. Mme Rossana Pettinati

LE MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ceux applicables aux dirigeants nommés par l'organisation et aux employés de celle-ci. Le conseil doit approuver les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil, approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions, et déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil.

Il doit approuver, conformément à la Loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2017

**Mme Maya Raic**

- › Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008
- › Présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages
- › Présidente de la RIO du 25 février au 2 avril 2008
- › Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Mandat renouvelé | 20 avril 2011 et 22 avril 2015
Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Mme Raic est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval (1977). Elle y a également fait une maîtrise en science politique (1981) ainsi qu'un MBA (1986). Mme Raic a occupé divers postes dans la fonction publique québécoise : responsable du comité ministériel sur les programmes d'accès à l'égalité au Secrétariat à la condition féminine (1986-1987), directrice du service à l'accueil et des renseignements à l'Assemblée nationale (1987-1988) et directrice de cabinet du ministre des Approvisionnements et des services, du Tourisme et du Revenu (1988-1994). Elle a aussi été consultante en affaires gouvernementales (1994-1995) puis directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (1995-1999). Après avoir été directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages, en 1999, elle fut nommée, en 2004, à son poste actuel de présidente-directrice générale de l'organisation.

**M. Gaëtan Laflamme**

- › Vice-président du conseil
- › Associé, Petrie Raymond

Date de nomination | 27 août 2008
Mandat renouvelé | 21 mars 2012 et 28 juin 2017
Fin de mandat | 27 juin 2021

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 1972, Gaëtan Laflamme est titulaire d'un baccalauréat en administration (sciences comptables) de HEC Montréal (1969), d'un certificat de conseiller en management de l'Institut des conseillers en management (1988), ainsi que d'un certificat d'administrateur agréé de l'Institut des administrateurs agréés (1992-2010). Il a occupé successivement le poste de comptable associé chez KPMG Québec inc. (1973-1989), puis chez Deloitte & Touche (1990-1999). Il est, depuis 1999, associé chez Petrie Raymond. Il a également été membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005-2010), d'Alliance Vivafilm (2008-2012), de Recyc-Québec (2009-2012). M. Laflamme est membre du conseil d'administration de Réseau environnement depuis 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2017 (SUITE)

**M. Michel Labrecque**

> Président-directeur général du Parc olympique

Date de nomination | 24 février 2014

Fin de mandat | 23 février 2019

Michel Labrecque a présidé le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal de janvier 2009 à décembre 2013. Durant son mandat, la STM a notamment remporté en 2010 le prix de la meilleure société de transport en Amérique du Nord, décerné par l'American Public Transportation Association (APTA) et vu son achalandage croître de plus de 10 % pour franchir le cap des 400 millions de déplacements par année.

De novembre 2005 à novembre 2009, il a été conseiller municipal dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à la Ville de Montréal. Il fut responsable du Plan de Déplacement Urbain de l'arrondissement (PDU) et du développement économique. Il a également présidé la Commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération du Conseil d'agglomération de Montréal.

En 1998 et 1999, il a participé à la fondation de MONTRÉAL EN LUMIÈRE et a présidé et dirigé cet événement, de sa première édition en février 2000, jusqu'à sa dixième édition en 2009. Grâce à ce nouveau festival, l'hiver à Montréal n'est plus le même. L'événement attire dans ses volets gastronomique, artistique, festif et dans sa Nuit blanche plus de 750 000 festivaliers.

De 1985 à 2000, il a présidé Vélo Québec et a ainsi contribué durant ces quinze années à la création de la Maison des cyclistes, du Tour de l'Île de Montréal et de la Route verte (4 000 km de voie cyclable), le plus long itinéraire cyclable d'Amérique.

Grand défenseur de l'environnement, il a présidé de 2003 à 2005 le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Montréal, participant ainsi à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal.

M. Labrecque a été chroniqueur pour de nombreuses émissions de radio et de télévision à Radio-Canada et à Télé-Québec, de 1992 à 2010.

**M. Paul Arseneault**

- > Administrateur
- > Titulaire de la Chaire de tourisme Transat
- > Directeur des programmes de premier cycle en gestion du tourisme et de l'hôtellerie
- > Professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques / Département d'études urbaines et touristiques - ESG UQAM

Date de nomination | 21 mars 2012

Mandat renouvelé | 28 juin 2017

Fin de mandat | 27 juin 2021

Titulaire de la Chaire de tourisme Transat, Paul Arseneault est aussi directeur du Réseau de veille en tourisme, ainsi que vice-président Innovation du MT Lab. Son enseignement porte principalement sur la stratégie des entreprises touristiques, sur le développement des destinations touristiques ainsi que sur le marketing des organisations et destinations touristiques. Il est détenteur d'un doctorat en sciences de gestion de l'École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'université d'Angers (ESTHUA). Il est fréquemment invité à commenter l'actualité de l'industrie touristique dans les médias nationaux, tant écrits qu'électroniques.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2017 (SUITE)**M. Pierre Dauphinais**

- › Administrateur
- › Retraité

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1979, Pierre Dauphinais a obtenu un baccalauréat en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal. Il a œuvré de 1979 à 1990 à titre d'ingénieur et gestionnaire de projet pour la firme d'ingénierie Beauchemin-Beaton-Lapointe, principalement dans le domaine des ouvrages civils et des bâtiments. Il a ensuite cumulé plusieurs fonctions au sein du Réseau de transport de Longueuil de 1990 à 2005, étant responsable des volets construction et entretien des infrastructures ainsi que de la planification de l'entretien et de l'ingénierie du matériel roulant. De 2005 à 2015, il a été directeur exécutif, Gestion des projets majeurs, pour la Société de transport de Montréal. Il a pris sa retraite en janvier 2016.

**Mme Julie Favreau-Lavoie**

- › Administratrice
- › Chargée de projet, Société d'habitation et de développement de Montréal

Date de nomination | 9 novembre 2016

Fin de mandat | 8 novembre 2020

Spécialiste en revitalisation urbaine, Julie Favreau-Lavoie met en œuvre des projets immobiliers créateurs de valeur économique et sociale à titre de chargée de projet et conseillère au développement. Forte de sa formation en gestion stratégique de l'Université Harvard, cette avocate s'implique activement dans sa communauté en participant à plusieurs conseils d'administration, soit comme présidente de l'Esplanade Montréal et Bauhaus21 ainsi que comme administratrice de la Régie des installations olympiques.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2017 (SUITE)

**M. Martin Laurendeau**

- > Administrateur
- > Directeur développement des affaires, NCP Capital Partners

Date de nomination | 21 mars 2012

Fin de mandat | 20 mars 2016*

Membre du Barreau du Québec depuis 1994, M. Laurendeau détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (1993), un diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de HEC Montréal (1998) et un MBA en finances de HEC Montréal (2001). Il a occupé un poste de fiscaliste au Canadien National de 1995 à 1998, pour ensuite devenir directeur du développement corporatif au sein d'une PME de Québec de 1998 à 2000. Il est entré chez Desjardins en 2002 où il a évolué au sein du secteur des Entreprises. Il a occupé des fonctions en développement des affaires, en planification stratégique, en marketing. De 2007 à 2010, il a agi à titre d'adjoint au premier vice-président du secteur Entreprises. De janvier 2010 à janvier 2014, il a été directeur clientèles moyennes et grandes entreprises au sein de la vice-présidence Marketing, Performance et innovation. De janvier 2014 à novembre 2016, il a été directeur Marketing PME au sein de cette même vice-présidence. M. Laurendeau est depuis ce temps en charge des activités d'investissements direct dans des PME au sein de NCP Capital Partners, une société de gestion de fortune familiale.

**Mme Sylvia Morin**

- > Administratrice
- > Consultante – Stratégie, communications et gestion de notoriété

Date de nomination | 30 septembre 2015

Fin de mandat | 29 septembre 2019

Consultante, administratrice certifiée et ex-cadre supérieur, Sylvia Morin a une feuille de route de quelque vingt ans comme gestionnaire de haut niveau au sein de grandes sociétés publiques et phares de Montréal, dont Vidéotron, Bell, Molson et Molson Coors. Chevronnée en matière de stratégie, de positionnement et gestion de marque, de gestion d'enjeux et risques « réputationnels », Mme Morin siège également au conseil d'administration de la Société zoologique de Granby (Zoo de Granby) depuis 2012 et au conseil d'administration qui a réalisé la relance de BIXI-Montréal depuis 2014; elle fait aussi partie du « comité avisé » de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Mme Morin détient un baccalauréat pluridisciplinaire – Economie, Administration et Relations publiques – de l'Université Laval et a fait des études de maîtrise en communications stratégiques à l'Université de Boston.

* Tel que le stipule l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques*, « les membres demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés de nouveau ou remplacés. »

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2017 (SUITE)**Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur**

- › Administratrice
- › Chef Finance Ingénierie, Esterline CMC Électronique

Date de nomination | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1994, Marie-Jacqueline Saint-Fleur détient un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval (1994). Depuis 2006, elle est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Elle a acquis sa formation en finance en obtenant une maîtrise en administration des affaires de l'UQAM (2006) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management de l'Université Concordia (2008). Depuis 2007, Mme Saint-Fleur occupe le poste de Chef Finance Ingénierie à Esterline CMC Électronique. Auparavant, elle a occupé les postes de directrice technique à Prestige Telecom (2000-2003), de directrice de l'ingénierie à SportRack (1996-2000), ainsi que divers autres postes en ingénierie dans des PME de la région de Montréal. Elle fait également du bénévolat auprès de conseils d'administration. Elle a siégé au conseil d'administration des Résidences Edmond-Hamelin et siège actuellement au conseil d'administration du CARI St-Laurent.

**Mme Rossana Pettinati**

- › Administratrice
- › Directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont.

Date de nomination | 20 avril 2011

Mandat renouvelé | 22 avril 2015

Fin de mandat | 21 avril 2019

Rossana Pettinati a obtenu, en 2001, une maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. En 2009, elle est devenue administratrice de sociétés, certifiée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec. De 2001 à 2007, elle a été coordonnatrice de la formation chez CEPSC; en 2007-2008, directrice générale de Prévention Expert Conseil inc.; de 2009 à 2011, elle a été directrice des ressources humaines au Centre communautaire juridique de Montréal et, de 2011 à 2013, elle a été directrice des ressources humaines de Lussier Cabinet d'assurances et services financiers. Elle est directrice des ressources humaines du Collège de Rosemont et habite le quartier de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis plus de 40 ans.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année financière 2016-2017, le conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires et six séances extraordinaires. Après chaque séance ordinaire, les administrateurs se rencontrent à huis clos afin de pouvoir discuter de certains sujets sans la présence de la direction.

Soucieux d'une bonne gouvernance et afin d'assumer ses responsabilités avec diligence et efficacité, le conseil d'administration a procédé en cours d'année à la recommandation d'un candidat potentiel pour combler un poste d'administrateur vacant au sein du conseil.

Toujours en matière de gouvernance, le conseil a approuvé la modification de certains règlements internes concernant divers aspects de la gestion du Parc olympique, afin de les préciser et les bonifier, et ainsi mieux refléter les réalités actuelles de l'organisation.

Le conseil d'administration a adopté, en septembre 2012, le Plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Comme ce plan s'aligne sur l'année financière de l'organisation, il devait arriver à échéance le 31 octobre 2017. Toutefois, en raison de certaines incertitudes par rapport au contexte dans lequel évolue le Parc olympique, il apparaissait inopportun de se lancer à ce stade dans une démarche de planification stratégique. Le conseil d'administration a donc approuvé une prolongation du Plan stratégique 2012-2017 pour douze mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2018.

Concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique, le conseil d'administration avait adopté et transmis au gouvernement, en septembre et octobre 2015, le *Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique*. Toutefois, en concertation avec les diverses instances gouvernementales impliquées, il a été convenu de réviser, d'actualiser et de bonifier certaines sections du dossier d'opportunité afin qu'il réponde pleinement aux exigences gouvernementales. C'est ainsi qu'après avoir été consulté et émis ses commentaires, le conseil d'administration a adopté une nouvelle version du *Dossier d'opportunité relatif au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique* et autorisé à ce qu'il soit transmis au gouvernement du Québec pour qu'il reçoive les approbations et les attestations nécessaires des instances gouvernementales appropriées.

Sur le plan des immobilisations, le conseil a suivi l'avancement et l'évolution des projets du Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique. De plus, en réaction à certains besoins changeants et à certains impératifs auxquels fait face le Parc olympique, le conseil d'administration a approuvé un réaménagement des projets de ce plan d'immobilisations.

Dans le cadre du projet de mise aux normes et de rénovation de la Tour et du projet d'aménagement d'espaces locatifs dans la Tour, le conseil d'administration a approuvé plusieurs contrats pour divers travaux touchant, entre autres, la structure d'acier et les métaux ouvrés, les systèmes intérieurs, l'ignifugation, la protection incendie et les stores pour les fenêtres de la Tour.

Dans le contexte patrimonial et mémoriel entourant les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, et suivant la réalisation d'un exercice de toponymie en 2015-2016, le conseil d'administration a approuvé le changement de nom de la place des Vainqueurs pour celui de place Nadia-Comaneci, afin de rendre hommage à cette grande athlète qui a marqué les Jeux olympiques de 1976.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique, le conseil d'administration a autorisé le Parc olympique à adopter une *Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques*.

En matière de gestion des ressources informationnelles, tel que prévu par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, ainsi que par les *Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles*, le conseil d'administration a approuvé en cours d'année une programmation annuelle des ressources informationnelles 2016-2017, une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles 2017-2018 à 2019-2020, et un bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2015-2016.

Comme chaque année, le conseil a également procédé à l'octroi de divers contrats reliés aux opérations du Parc olympique, notamment pour l'acquisition et la mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition, la réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique et la réfection d'équipements pétroliers.

Finalement, en plus des activités régulières qui sont de son ressort, telles que l'adoption du budget annuel, du rapport annuel et des états financiers, le conseil a approuvé le Plan d'action 2017-2018 du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées, le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique pour 2017-2018, et s'est régulièrement penché sur l'avancement des négociations visant le renouvellement des conventions collectives à intervenir entre le Parc olympique et les différents syndicats des employés.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

Date de création | 17 septembre 2008, en remplacement de l'ancien comité de construction et d'entretien.

Composition du comité

M. Pierre Dauphinais, président
Mme Julie Favreau-Lavoie (depuis le 20 février 2017)
M. Michel Labrecque
M. Gaëtan Laflamme
Mme Rossana Pettinati

Nombre de réunions en 2016-2017 : 7

30 novembre 2016, 31 janvier 2017, 1^{er} mars 2017, 12 avril 2017, 18 mai 2017, 22 août 2017, 12 octobre 2017.

MANDAT

Le comité a pour mandat d'assurer le suivi des projets de construction et d'entretien au Parc olympique. Dans le cas des projets majeurs de construction, le comité étudie tous les dossiers relatifs à ces projets, assure le suivi de l'avancement de ceux-ci jusqu'à leur conclusion, recommande leur approbation au conseil et assure le suivi des travaux de construction. De plus, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil :

- les plans d'immobilisations et les budgets annuels de construction et d'entretien
- les contrats relatifs aux immobilisations devant recevoir l'approbation du conseil
- les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques
- les projets de location d'espaces concernant des améliorations locatives et exigeant des investissements importants ou des engagements de nature technique

Le comité assure aussi le suivi des décisions du conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi de l'état de la toiture du Stade olympique ainsi que du dossier de son remplacement
- l'avancement du Plan d'immobilisations quinquennal 2009-2014
- l'avancement du Plan d'immobilisations 2016-2020
- l'octroi de contrats pour la réalisation des travaux prévus aux plans d'immobilisations
- l'avancement du projet d'efficacité énergétique selon un mode Entreprise de services écoénergétiques
- le suivi du projet de mise aux normes et de rénovation de la Tour et les contrats y afférents
- le suivi du projet d'aménagement d'espaces locatifs dans la Tour et les contrats y afférents

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de création | 18 juin 2008, en remplacement de l'ancien comité du même nom.

Composition du comité

M^e Martin Laurendeau, président
M. Paul Arseneault
Mme Mélanie La Couture (jusqu'au 11 septembre 2017)
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Nombre de réunions en 2016-2017 : 5

7 décembre 2016, 1^{er} février 2017, 10 mai 2017, 17 août 2017, 27 septembre 2017.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité des ressources humaines a pour principal mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général, de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

En plus de ce qui précède, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil le plan d'effectif, la politique générale de rémunération ainsi que les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il exerce aussi tous les autres pouvoirs déterminés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- les négociations visant l'élaboration d'un nouveau plan de classification et d'une nouvelle structure salariale
- les négociations visant le renouvellement des conventions collectives
- une mise à jour de l'organigramme du Parc olympique
- le renouvellement des assurances collectives des employés du Parc olympique
- une recommandation pour le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des employés du Parc olympique pour 2017-2018

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

M. Gaëtan Laflamme, président
M^e Martin Laurendeau
Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Nombre de réunions en 2016-2017 : 5

8 février 2017, 24 février 2017, 24 mai 2017,
23 août 2017, 11 octobre 2017.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de vérification a pour principal mandat de soutenir le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, la vérification interne et externe, les états financiers de l'organisation ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôles internes, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le rapport de l'auditeur indépendant signé par la vérificatrice générale du Québec et les états financiers 2015-2016 du Parc olympique
- une recommandation pour l'institution d'un nouveau régime d'emprunts par le Parc olympique
- le rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique
- le budget 2017-2018 du Parc olympique

De plus, le comité a assuré le suivi des recommandations de la vérification interne, le suivi des aspects financiers reliés au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, ainsi qu'un suivi sur l'implantation d'un nouveau système de billetterie et d'un nouveau système de gestion du Centre sportif.

Il a également examiné les rapports financiers trimestriels en plus d'avoir assuré le suivi des contrôles internes et des versements des remises gouvernementales.

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

Enfin, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a réalisé l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année courante et en a fait rapport au conseil.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

Mme Rossana Pettinati, présidente
M. Paul Arseneault
Mme Sylvia Morin

Nombre de réunions en 2016-2017 : 5

9 février 2017, 4 mai 2017, 15 juin 2017, 17 août 2017, 12 octobre 2017.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a pour mandat :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires du Parc olympique
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés de l'organisation
- d'élaborer et mettre à jour des profils de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président et du président-directeur général
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et d'effectuer annuellement l'évaluation du fonctionnement du conseil

Le comité a aussi pour mandat de s'assurer que le Parc olympique suit une politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information bien définies afin qu'il soit en mesure de communiquer efficacement avec les membres du conseil, les parties prenantes et le public. De plus, il veille à ce que la conduite des activités de l'organisation soit faite de manière éthique et socialement responsable.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi et la recommandation d'une prolongation pour douze mois supplémentaires du Plan stratégique 2012-2017
- la recommandation des priorités du conseil d'administration pour 2016-2017
- le suivi du Plan d'action de développement durable 2016-2020
- la recommandation pour le changement de nom de la place des Vainqueurs en celui de place Nadia-Comaneci
- le suivi concernant l'appel d'intérêt international pour la gestion du Stade olympique
- le suivi concernant la révision de la gouvernance et de la loi constitutive de la Régie des installations olympiques
- la proposition d'activités de formation, d'apprentissage et de réseautage du conseil d'administration pour 2017-2018
- En raison d'une vacance au sein du conseil d'administration, le comité a revalidé le profil de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration et a analysé si l'ensemble des compétences et expériences souhaitées était bel et bien présent au conseil d'administration. À la suite de ces exercices et après l'analyse de certaines candidatures, le comité a procédé à la recommandation d'un candidat possédant les compétences et l'expérience recherchées pour combler le poste vacant.

LE RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

REGISTRE DES PRÉSENCES 2016-2017	Conseil d'administration	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des immobilisations
RAIC, Maya (présidente du CA)	11/11	1/5*	1/5*	1/5*	3/7*
LABRECQUE, Michel (président-directeur général)	11/11	4/5**	4/5**	5/5**	5/7
ARSENEAULT, Paul	10/11	5/5		4/5	
DAUPHINAIS, Pierre	9/11				7/7
FAVREAU-LAVOIE, Julie	11/11				4/6
LA COUTURE, Mélanie (jusqu'au 11 septembre 2017)	7/8	3/4			
LAFLAMME, Gaëtan	8/11		5/5		5/7
LAURENDEAU, Martin	9/11	5/5	4/5		
MORIN, Sylvia	9/11			5/5	
PETTINATI, Rossana	11/11			5/5	7/7
SAINT-FLEUR, Marie-Jacqueline	11/11	4/5	5/5		

* En vertu des règlements du Parc olympique, la présidente du conseil peut participer à toute réunion d'un comité du conseil. Elle y participe au besoin et en fonction des différents travaux des comités.

** M. Labrecque a participé aux comités identifiés à titre d'invité.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président-directeur général, M. Michel Labrecque, touche la rémunération indiquée au tableau intitulé « La rémunération et avantages des dirigeants les mieux rémunérés ».

En vertu du décret numéro 1283-89 du gouvernement du Québec, du 9 août 1989, les administrateurs sont rémunérés après qu'ils aient participé, durant une même année, à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil ou de l'un de ses comités permanents, pourvu que les réunions des comités permanents se tiennent une journée distincte de celle du conseil d'administration. Dans ce cas, l'allocation de présence est de 200 \$ par jour et de 100 \$ par demi-journée.

Durant l'exercice financier 2016-2017, aucun des membres du conseil d'administration n'a été rémunéré. Les dépenses reliées aux déplacements réalisés dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées aux administrateurs, le cas échéant.

LES HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE

En qualité de société d'État, le Parc olympique n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Nom Titre	RÉMUNÉRATION		AVANTAGES		
	Salaire de base annuel au 31 octobre 2017 Salaire versé \$	Boni versé en 2016 \$	Assurances collectives ¹ \$	Cotisations professionnelles \$	Stationnement ¹ \$
Michel Labrecque Président-directeur général	186 838 183 825	-	1 244	-	-
Philip Tousignant Vice-président et chef de la direction financière	136 697 125 835	-	1 586	997	550
Maurice Landry Vice-président, Construction et entretien	136 697 136 322	-	3 240	433	600
M^e Denis Privé Secrétaire général et vice-président des affaires juridiques et corporatives	136 697 136 322	-	1 727	1 643	600

M. Labrecque participe au *Régime de retraite de l'administration publique* (RRAS).

Tous les autres dirigeants participent au *Régime de retraite du personnel d'encadrement* du gouvernement du Québec (RRPE).

M. Philip Tousignant a quitté ses fonctions le 29 septembre 2017.

^① Ces avantages sont en partie imposables.

BONIS AU RENDEMENT

Aucun boni au rendement n'a été versé au cours de l'exercice 2016-2017.

LES EXIGENCES LÉGALES

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET LES NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs apparaît en annexe 1. Les normes d'éthique des employés sont publiées à l'annexe 2.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

La protection des renseignements personnels, la diffusion de l'information ainsi que la sécurité de l'information sont des valeurs fondamentales pour le Parc olympique. L'information est un actif indispensable au Parc olympique et ce dernier se doit d'assurer adéquatement sa protection, et ce, tout au long de son cycle de vie, selon des normes de sécurité élevées et en conformité avec les dispositions législatives de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1; ci-après, la « Loi sur l'accès »), du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.2; ci-après, le « Règlement ») et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (Décret 7-2014; ci-après, la « Directive »). Ces obligations de protection, de sécurité et de diffusion sont omniprésentes, peu importe le support ou le mode d'expression des informations, que celles-ci soient reproduites sur papier, dans un format numérique ou encore dans le site Web du Parc olympique.

Le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, composé de cinq membres et supervisé par le vice-président et chef de la Direction financière s'est rencontré à deux reprises au cours de l'année 2017. Le comité poursuit ses travaux afin de remplir son mandat qui est de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses obligations découlant de la Loi sur l'accès, du Règlement et de la Directive.

Durant l'année, le Parc olympique a reçu sept demandes d'accès à l'information, soit quinze demandes de moins qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, une demande a été acceptée sans réserve, quatre demandes ont été partiellement acceptées et une demande a été refusée, cette dernière concernant de l'information et de la documentation n'étant pas en la possession de la Régie.

Deux demandes sont actuellement en traitement, dont une demande de révision à la Commission d'accès à l'information qui a déjà été comptabilisée dans l'exercice financier de l'année dernière.

Les documents sollicités étaient de diverses natures : informations personnelles, informations financières, liste de contrats octroyés par appel d'offres et bilans annuels en Technologies de l'information. Toutes ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement, le Parc olympique publie annuellement sur son site Web le salaire du président-directeur général, et trimestriellement certaines dépenses de l'organisme, à savoir notamment les dépenses de fonction, les frais de déplacement des dirigeants et des employés, les frais de formation, de télécommunication ainsi que les frais de publicité. Enfin, le Parc olympique publie également sur son site Web les réponses aux demandes d'accès à l'information acceptées et partiellement acceptées, incluant les informations et documents fournis, le cas échéant, dans les cinq jours de l'envoi de la réponse au demandeur. Durant l'année, cinq demandes ont été publiées sur cette plateforme.

LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Depuis le 1^{er} mai 2017, date à laquelle la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (chapitre D-11.1)* est entrée en vigueur, le Parc olympique est assujéti à de nouvelles obligations légales concernant la gestion des actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être au sein de son organisme, leur divulgation publique et leur reproduction dans le rapport annuel. Davantage, le Parc olympique s'est aussi doté d'une politique interne pour informer les employés de la présence de ce recours, et du processus à respecter.

Durant l'année, aucune déclaration d'acte(s) répréhensible(s) n'est survenue au Parc olympique.

LA REFONTE DES RÈGLEMENTS ET DES POLITIQUES

Durant l'année, et dans le cadre de la mise à jour des règlements internes et des politiques, le Parc olympique a modifié tous ses règlements, incluant ceux visant la création des comités statutaires de la Régie. De plus, les 16 politiques de la Régie ont été modifiées ou adoptées par le président-directeur général, dont une sur la divulgation des actes répréhensibles, une sur les finances et une sur la vidéosurveillance.

La refonte des règlements internes et des politiques est dorénavant complétée.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique du Parc olympique, instaurée en 2001 et révisée en 2013, définit les règles qui doivent être respectées et appliquées par l'ensemble du personnel. La politique est accessible par le système de communication informatisé où elle peut être consultée en tout temps. De plus, le comité linguistique, lors de sa rencontre annuelle, partage ses préoccupations en cette matière et effectue des suivis sur différents sujets liés à l'usage du français en milieu de travail. Au cours de l'exercice 2016-2017, la politique linguistique n'a fait l'objet d'aucune dérogation. Par l'entremise de la mandataire, le service des communications internes à la Direction des ressources humaines offre du soutien linguistique et rédactionnel aux différents secteurs de l'organisation, tant pour les projets, la production des outils de communication que sur les plateformes Web et les médias sociaux. Une chronique linguistique est aussi publiée régulièrement dans le journal interne du Parc olympique afin de maintenir l'intérêt en cette matière et sensibiliser le personnel au bon usage de la langue française. Dans l'ensemble, la politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les employés s'assurent que les communications verbales et écrites avec les différentes clientèles soient respectueuses de ses différentes dispositions.

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire ?	OUI / NON
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	OUI / NON
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	OUI / NON
Avez-vous un comité permanent ?	OUI / NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	OUI / NON

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION
DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	✓
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	30 juillet 2013

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE
ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

S.O.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Parc olympique maintient des politiques tarifaires pour chacun de ses sites d'exploitation regroupant un inventaire de tarifs. Le tableau suivant rend compte du processus de tarification conformément à la politique de financement des services publics.

La politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes.

ACTIVITÉS TARIFÉES

	Revenus (000 \$)	Coûts (000 \$)	Niveau de financement			Méthode de fixation	Méthode d'indexation	Date de révision annuelle
			(000 \$)	% atteint	% visé			
Stade	13 519	13 532	(13)	100 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Avril 2017
Tour	2 762	4 394	(1 632)	63 %	70 %	Valeur marchande	IPC	Mars 2017
Centre sportif	3 017	5 257	(2 240)	57 %	60 %	Valeur marchande	IPC	Septembre 2017
Vente d'énergie à des tiers	3 452	3 054	398	113 %	105 %	Récupération des coûts	Variable	Avril 2017
SOUS-TOTAL	22 750	26 237	(3 487)					
AUTRES REVENUS ET COÛTS								
Subvention du gouvernement du Québec	17 164	-	17 164					
Autres revenus non tarifés (placements, autres)	1 107	-	1 107					
Protection et mise en valeur du patrimoine	15 977	29 959	(13 982)					
Projets aux surplus réservés		597	(597)					
SOUS-TOTAL	34 248	30 556	3 692					
TOTAL	56 998	56 793	205					

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des technologies de l'information (DTI) maintient un environnement applicatif et technologique performant, fiable et sécuritaire, et en assure le fonctionnement optimal afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs.

Plus précisément, la DTI maintient un parc informatique de 78 serveurs, 250 postes de travail, 60 imprimantes, 15 progiciels, une centaine de logiciels et 60 commutateurs de réseau en mesure d'assurer la performance, la résilience et la redondance nécessaires, non seulement aux systèmes administratifs du Parc olympique, mais aussi aux systèmes critiques d'exploitation ayant une incidence sur la sécurité des personnes. Les systèmes critiques d'exploitation comprennent les systèmes de surveillance (caméras, ouvertures de porte et interphones), les systèmes de domotique (ventilation, éclairage, chauffage, etc.), la téléphonie sur IP et les systèmes de gestion de la toiture du Stade olympique (poids de la neige) qui résident sur le même réseau informatique.

En plus de desservir les besoins actuels du Parc olympique, la DTI est en mesure d'offrir certains services de nature informatique sur demande au volet événementiel qui est au cœur des activités du Parc olympique. Aussi, la DTI offre aux promoteurs et aux exposants d'autres services informatiques, tels que l'accès à Internet (filaire et WiFi), la location de fibres optique, la location d'équipements, la téléphonie (sur IP) ou même l'accès à des serveurs dans son infrastructure virtuelle, au gré des besoins souvent exprimés au dernier moment.

Finalement, en tant qu'important contributeur à la vision du Parc olympique de devenir une référence mondiale en matière de parc urbain moderne, la DTI demeure à l'avant-garde des nouvelles technologies en proposant et en implantant des solutions innovatrices qui vont au-delà des frontières classiques.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en technologies de l'information pour l'exercice 2016-2017.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR L'ANNÉE 2016-2017

TYPE D'ACTIVITÉ (en milliers de dollars)	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	151,4	118,7	Économie sur la rémunération d'encadrement et diminution des coûts de fonctionnement.
Activités de continuité	1 740,3	1 354,1	Report d'achats d'équipement et économie sur la rémunération des activités de continuité.
Projets	519,1	281,1	Projet terminé plus rapidement que prévu et à moindre coûts.
TOTAL	2 410,8	1 753,9	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LISTE DES PROJETS	Avancement (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement de la billetterie de la Tour de Montréal	100	Le projet est réalisé.
Remplacement du système CLASS - Centre sportif	40	Le projet avance avec un léger retard.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

LISTE DES PROJETS	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ² (en milliers de dollars)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Remplacement du système CLASS - Centre sportif	65,9	46,1	391,9	235,0	À la suite de l'étude préliminaire, le remplacement a été identifié comme un projet.
Remplacement de la billetterie de la Tour de Montréal ³	7,1		54,2		

⁽¹⁾ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

⁽²⁾ Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et location de biens et les frais connexes.

⁽³⁾ Les coûts prévus en début d'exercice ne se sont pas réalisés, le projet a été fermé.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les principales responsabilités de cette direction comprennent tous les processus entourant la conclusion et la gestion des contrats d'approvisionnement, de services techniques et professionnels, et de travaux de construction et de technologies de l'information. La direction assure aussi les services communs de reprographie centrale, de courrier, de téléphonie filaire et cellulaire et de papeterie centralisée.

CONTRATS DE SERVICES DONT LA DÉPENSE EST DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2016 ET LE 31 OCTOBRE 2017

	Nombre	Montant
Contrats de services avec une personne physique ¹	5	294 220 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	46	3 777 867 \$
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	51	4 072 087 \$

⁽¹⁾ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

⁽²⁾ Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

LES ÉTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

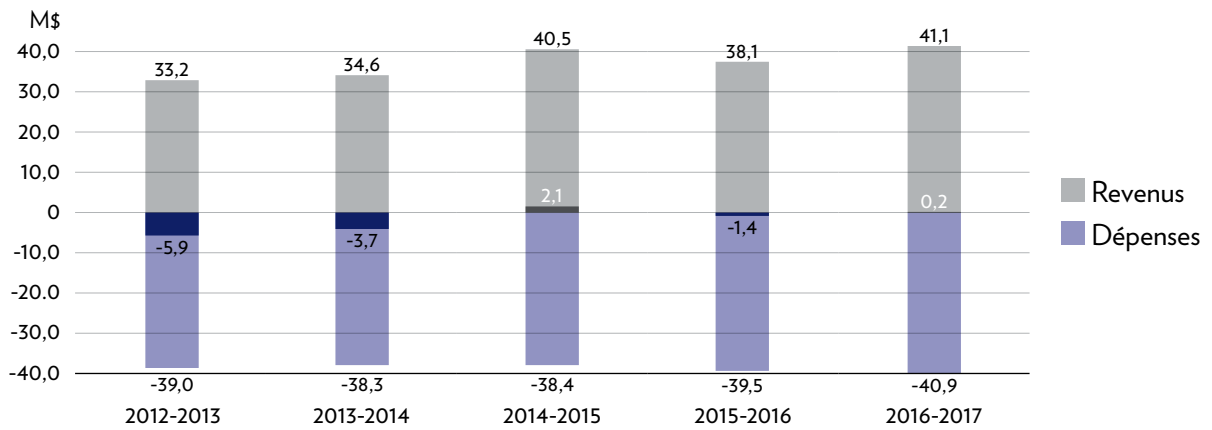
Le Parc olympique réalise un excédent de 0,2 million de dollars pour l'exercice 2016-2017, soit une hausse de 1,2 million de dollars par rapport au déficit de 1,0 million de dollars de l'exercice précédent. Ces bons résultats proviennent en grande partie des activités commerciales du Stade et des économies d'énergie réalisées grâce au projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du Parc olympique. Cette année, le Stade a accueilli de nouveaux événements d'envergure, notamment les Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 pendant 23 jours, un match de séries éliminatoires de la Coupe MLS et le tournage d'un film américain pendant 36 jours. Au total, 48 contrats locatifs ont généré 239 jours d'occupation pour des activités de toutes sortes sur l'aire de jeu ou les salles périphériques, et ce, malgré le protocole d'occupation de l'enceinte restreignant les activités durant l'hiver.

(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	ÉCART
REVENUS			
Revenus autonomes	23,9	20,6	3,3
Subvention de fonctionnement	17,2	17,5	(0,3)
Virement de subventions reportées reliées aux immobilisations	15,9	14,6	1,3
TOTAL DES REVENUS	57,0	52,7	4,3
CHARGES			
Charges d'opérations	40,9	39,5	(1,4)
Charges reliées aux immobilisations subventionnées	15,9	14,2	(1,7)
TOTAL DES CHARGES	56,8	53,7	(3,1)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0,2	(1,0)	1,2

LES ÉTATS FINANCIERS

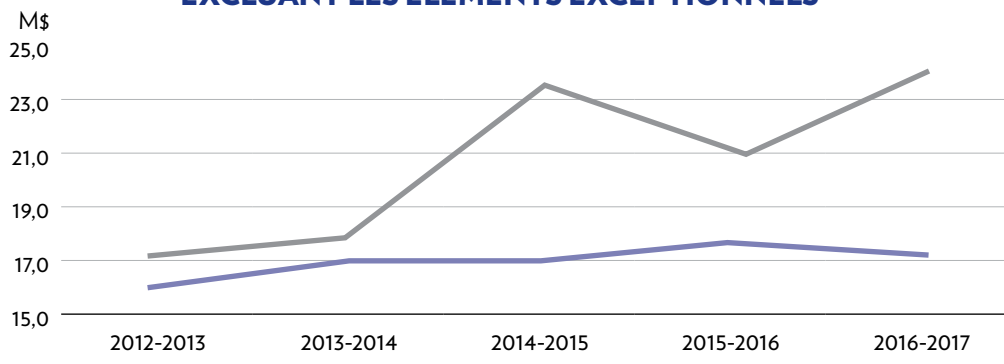
ANALYSE DES RÉSULTATS (SUITE)

Le graphique suivant montre l'évolution de la situation des revenus, des charges et des excédents (déficits) des opérations courantes depuis l'exercice 2012-2013. Les revenus et les charges des opérations courantes excluent les éléments exceptionnels, les virements de subventions reportées et les charges qui se rattachent au plan d'immobilisations.

**REVENUS, CHARGES ET EXCÉDENT (DÉFICIT)
DES OPÉRATIONS COURANTES**

Le déficit opérationnel est en baisse depuis les cinq derniers exercices. Un excédent de 0,2 million de dollars est réalisé cette année.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus autonomes des opérations courantes et de la subvention de fonctionnement sur la même période.

**REVENUS DES OPÉRATIONS
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus autonomes	17,2	17,6	23,5	20,6	23,9
Subvention de fonctionnement	16,0	17,0	17,0	17,5	17,2

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA
DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Parc olympique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Michel Labrecque
Montréal, le 19 février 2018

La directrice des finances,



Annie Lemire, CPA, CMA



LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des installations olympiques, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Régie des installations olympiques n'a pas comptabilisé aux 31 octobre 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Régie des installations olympiques a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Régie des installations olympiques et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Régie des installations olympiques respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE (en milliers de dollars)	2017	2016
État de la situation financière		
Subventions à recevoir	158 367	108 429
Subventions reportées	156 534	107 090
Dette nette	(1 833)	(1 339)
Excédent cumulé	1 833	1 339
État des résultats		
Virement des subventions reportées	494	(161)
Excédent de l'exercice (2017) / Déficit de l'exercice (2016)	494	161

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)**OPINION AVEC RÉSERVE**

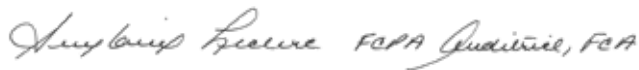
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS
LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Handwritten signature of Guylaine Leclerc in cursive script.

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 19 février 2018

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
(en milliers de dollars)			
REVENUS (note 3)			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	17 164	17 164	17 494
Virement des subventions reportées (note 10)	17 158	15 899	14 570
Installations sportives, tourisme et événements			
Droits d'entrée	4 251	3 200	3 995
Loyers	2 652	3 925	2 674
Publicité	565	551	712
Stationnements	3 781	4 298	4 084
Souvenirs	501	422	634
Redevances des concessionnaires	1 790	2 360	1 752
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 680	1 684	1 674
Vente d'énergie à des tiers	3 523	3 452	3 472
Travaux et services facturés à des tiers	1 551	2 840	1 440
Revenus de placements (note 7)	19	959	79
Gain net (perte nette) à la disposition d'immobilisations corporelles (note 11)	-	23	(32)
Autres revenus	-	221	149
	54 635	56 998	52 697
CHARGES (notes 3 et 5)			
Traitements et avantages sociaux (note 6)	19 755	19 639	18 511
Entretien, sécurité et autres	9 223	8 759	7 629
Matériaux et location d'équipement	2 034	2 137	2 052
Coût des marchandises vendues	258	212	301
Frais d'énergie	7 249	6 441	7 011
Honoraires professionnels	1 081	1 365	894
Droits et licences	138	67	59
Frais financiers	4 613	4 010	3 105
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	316	230	262
Publicité	425	750	973
Amortissement des immobilisations corporelles	13 411	12 971	12 737
Autres charges	228	212	192
	58 731	56 793	53 726
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(4 096)	205	(1 029)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 722	14 722	15 751
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	10 626	14 927	14 722

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA
SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 OCTOBRE 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 339	16 339
Débiteurs	8 596	4 128
Stocks destinés à la revente	156	153
Placements (note 7)	-	4 581
	22 091	25 201
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	48 750	25 268
Revenus reportés	1 599	1 959
Emprunt (note 8)	6 080	3 015
Dettes à long terme (note 9)	170 536	115 718
Subventions reportées (note 10)	53 893	45 600
	280 858	191 560
DETTE NETTE	(258 767)	(166 359)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	68	111
Stocks de fournitures	706	735
Frais reportés	1 892	-
Immobilisations corporelles (note 11)	271 028	180 235
	273 694	181 081
EXCÉDENT CUMULÉ (note 12)	14 927	14 722

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)**ÉVENTUALITÉS** (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Maya Raic
Présidente du conseil d'administration

Gaëtan Laflamme, CPA, CA



Vice-président du conseil d'administration

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA VARIATION
DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
(en milliers de dollars)			
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(4 096)	205	(1 029)
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(106 644)	(103 814)	(48 136)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 411	12 971	12 737
(Gain net) perte nette à la disposition d'immobilisations corporelles	-	(23)	32
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	73	44
	(93 233)	(90 793)	(35 323)
VARIATION DUE AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisitions de stocks de fournitures		(540)	(686)
Utilisations de stocks de fournitures		528	590
Provision pour désuétude de stocks de fournitures		41	26
Acquisitions de frais reportés		(1 892)	-
Acquisitions de charges payées d'avance		(68)	(111)
Utilisations de charges payées d'avance		111	180
		(1 820)	(1)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(97 329)	(92 408)	(36 353)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(166 359)	(166 359)	(130 006)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(263 688)	(258 767)	(166 359)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES FLUX
DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

(en milliers de dollars)	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) de l'exercice	205	(1 029)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 971	12 737
(Gain net) perte à la disposition d'immobilisations corporelles	(23)	32
Provision pour désuétude de stocks de fournitures	41	26
Gain à la disposition des placements	(754)	-
Virement des subventions reportées	(15 899)	(14 570)
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement (note 13)	(1 837)	(20)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(5 296)	(2 824)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(85 188)	(43 121)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	73	44
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(85 115)	(43 077)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	5 335	1 005
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	3 065	3 015
Dettes à long terme	68 356	34 246
Remboursements de dettes à long terme	(13 537)	(8 684)
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	24 192	23 582
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	82 076	52 159
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 000)	7 263
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 339	9 076
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	13 339	16 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**1 STATUT ET NATURE
DES ACTIVITÉS**

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société du gouvernement du Québec constituée en vertu de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, chapitre R-7). En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, et en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, c.1, 5^e suppl.), il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières utilisées pour les Jeux olympiques d'été de 1976 et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour, le Centre sportif et l'Esplanade. Les opérations du Parc olympique se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES****RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le pourcentage d'achèvement des travaux en cours liés aux immobilisations corporelles, les provisions pour éventualités en fonction de la probabilité et de l'ampleur des montants, et la provision pour les conventions collectives, selon les ententes de principe en vigueur mais non signées. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****INSTRUMENTS FINANCIERS**

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation, des avantages sociaux, des provisions pour éventualités et de celle liée aux négociations collectives en cours ainsi que l'allocation de transition à payer), l'emprunt et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux provenant de la prestation de services lorsque ces derniers sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que le Parc olympique a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif et virées aux revenus lorsque les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de réalisation.

PASSIFS**Avantages sociaux futurs****Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Créiteurs et charges à payer.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire d'un emploi supérieur, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**2 PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****ACTIFS NON FINANCIERS**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et pour les périodes suivantes :

- Installations olympiques : Indéterminable
- Équipement et logiciels informatiques :
10 %, 20 % et 33,33 %
- Structure et aménagements spécifiques :
5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
- Aménagements locatifs : Durée du bail des locataires
du Parc olympique
- Matériel roulant : 6,67 % et 20 %

Le coût des immobilisations corporelles comprend le coût d'achat ou de construction, les frais de mise en service et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur mise en service.

Installations olympiques

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est généralement difficile de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est permise.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, et du coût de remplacement. Les moins-values sont passées en charges dans l'état des résultats.

Frais reportés

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 PROJETS FINANCÉS PAR L'EXCÉDENT CUMULÉ RÉSERVÉ

Pour les projets non récurrents qui sortent du cadre régulier de ses activités d'exploitation, le Parc olympique réserve des sommes en provenance de l'excédent cumulé. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les sommes suivantes, principalement engagées dans le cadre du plan de relance, sont incluses à l'état des résultats :

	2017	2016
REVENUS	-	661
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	-	294
Entretien, sécurité et autres	-	477
Matériaux et location d'équipement	-	86
Honoraires professionnels	-	161
Publicité	-	90
Amortissement des immobilisations corporelles	597	604
Autres charges	-	39
	597	1 751
Utilisation de l'excédent réservé (note 12)	597	(1 090)

4 ACTIFS ÉVENTUELS

Une partie des dommages liés à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu le 4 mars 2012 a été recouvrée et ainsi, un revenu de réclamation de 3 407 000 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. La partie résiduelle des frais liés à l'effondrement de la dalle de stationnement fait toujours l'objet d'une réclamation auprès des parties concernées et constitue un actif éventuel pour le Parc olympique. L'ampleur de cette réclamation au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de certaine éventualité pour le Parc olympique.

5 TOITURE DU STADE

En attente de son remplacement, l'état de la toiture du Stade nécessite des travaux d'entretien importants à chaque exercice. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les charges suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces travaux :

	2017	2016
Traitements et avantages sociaux	58	65
Entretien, sécurité et autres	318	176
Matériaux et location d'équipement	9	5
Frais d'énergie	289	252
	674	498

6 TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2017	2016
Employés réguliers	12 548	11 516
Employés à l'événement	3 238	3 336
Charges sociales	2 483	2 339
Cotisations aux régimes de retraite	1 370	1 320
	19 639	18 511

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

7 PLACEMENTS

Au 31 octobre 2017, le Parc olympique détient les billets à terme adossés à des actifs du VAC (véhicules d'actifs-cadres) II suivants :

VAC II	Date d'échéance	2017			2016		
		Valeur nominale	Moins-valeur totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-valeur totale	Valeur comptable
Billets A-1	15 juillet 2056	-	-	-	1 628	-	1 628
Billets A-2	15 juillet 2056	-	-	-	3 015	62	2 953
Billets B	15 juillet 2056	-	-	-	547	547	-
Billets C	15 juillet 2056	47	47	-	192	192	-
		47	47	-	5 382	801	4 581

Durant l'exercice, le Parc olympique a vendu, à un prix équivalent à leur valeur nominale, des billets A-1, A-2, B et C pour un montant de 5 335 000 \$, créant un gain à la disposition des placements de 754 000 \$ présenté dans le poste revenus de placements.

8 EMPRUNT

	2017	2016
Billet à terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique, portant intérêt à un taux fixe de 1,37 % et remboursable le 30 novembre 2017	6 080	3 015

Le Parc olympique est autorisé par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 205 400 000 \$ (166 500 000 \$ en 2016).

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9 DETTES À LONG TERME

	2017	2016
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour financer les projets en immobilisation du Parc olympique ⁽¹⁾ , portant intérêt à des taux fixes de 1,897 % à 3,417 %, remboursables par versements annuels totaux de 20 692 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 1 ^{er} septembre 2020 et le 1 ^{er} septembre 2027	153 004	95 970
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec ⁽²⁾ , portant intérêt à des taux fixes de 2,723 % à 3,662 %, remboursables par versements annuels totaux de 2 904 000 \$ comprenant capital et intérêts, échéant entre le 30 août 2023 et le 19 décembre 2024	17 532	19 748
	170 536	115 718

⁽¹⁾ Il est attendu que si le Parc olympique n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts précité auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la ministre du Tourisme élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

⁽²⁾ Selon les termes de la convention d'hypothèque mobilière conclue le 30 août 2013, les subventions futures qui seront octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur serviront au remboursement de cette dette.

9 DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercices	
2018	18 719
2019	19 383
2020	19 908
2021	20 034
2022	20 582
2023 à 2027	71 752
	170 378

10 SUBVENTIONS REPORTÉES

	2017	2016
Gouvernement du Québec - Immobilisations corporelles		
Solde au début	45 580	36 588
Subventions reçues durant l'exercice	24 021	23 562
	69 601	60 150
Virement des subventions	(15 899)	(14 570)
Solde à la fin	53 702	45 580
Autres entités - Immobilisations corporelles		
Solde au début	20	-
Subventions reçues durant l'exercice	171	20
Solde à la fin	191	20
	53 893	45 600

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations olympiques	Équipement et logiciels informatiques	Structure et aménagements spécifiques	Aménagements locatifs	Matériel roulant	Projets en cours	2017 Total	2016 Total
Coût								
Solde du début	1 132 272	14 581	192 273	33 602	2 738	49 782	1 425 248	1 380 605
Acquisitions	-	504	-	-	556	102 754	103 814	48 136
Transfert des projets en cours	-	506	10 310	-	-	(10 816)	-	-
Dispositions et radiations	(5 942)	(598)	(2 332)	-	(154)	-	(9 026)	(3 493)
Solde à la fin	1 126 330	14 993	200 251	33 602	3 140	141 720	1 520 036	1 425 248
Amortissement cumulé								
Solde du début	1 132 272	10 513	88 757	11 752	1 719	-	1 245 013	1 235 693
Amortissement de l'exercice	-	1 391	9 620	1 731	229	-	12 971	12 737
Dispositions et radiations	(5 942)	(575)	(2 308)	-	(151)	-	(8 976)	(3 417)
Solde à la fin	1 126 330	11 329	96 069	13 483	1 797	-	1 249 008	1 245 013
Valeur comptable nette 2017	-	3 664	104 182	20 119	1 343	141 720	271 028	-
Valeur comptable nette 2016	-	4 068	103 516	21 850	1 019	49 782	-	180 235

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses au poste « Crédeurs et charges à payer » représentent 32 352 000 \$ (13 725 000 \$ en 2016).

Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, du cinéma StarCité Montréal ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis.

Également, un acte d'usufruit a été consenti entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à l'échéance prévue pour la cession du terrain en pleine propriété au plus tard le 15 mars 2018.

Des équipements ont été vendus au cours de l'exercice, générant un gain net de 23 000 \$ (32 000 \$ de perte en 2016).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, des intérêts ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles se chiffrant à 65 000 \$ (15 000 \$ en 2016).

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12 EXCÉDENT CUMULÉ

	2017			2016
	Réservé	Opérations	Total	Total
	Investissement en immobilisations			
Solde au début de l'exercice	4 391	10 331	14 722	15 751
Utilisation de l'excédent (amortissement)	(597)	597	-	-
Excédent (déficit) de l'exercice	-	205	205	(1 029)
Solde à la fin de l'exercice	3 794	11 133	14 927	14 722

13 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des actifs et passifs reliés au fonctionnement se ventile comme suit :

	2017	2016
Débiteurs	(4 468)	(911)
Subventions à recevoir	-	430
Stocks destinés à la revente	(3)	(41)
Créditeurs et charges à payer	4 855	739
Revenus reportés	(360)	(210)
Charges payées d'avance	43	69
Stocks de fournitures	(12)	(96)
Frais reportés	(1 892)	-
	(1 837)	(20)

Les intérêts reçus et payés au cours de l'exercice sont respectivement de 205 000 \$ et 3 397 000 \$ (79 000 \$ et 2 707 000 \$ en 2016).

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14

AVANTAGES SOCIAUX
FUTURS

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le Parc olympique verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations du Parc olympique, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2017 s'élèvent à 1 370 000 \$ (1 320 000 \$ en 2016). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR ALLOCATION DE TRANSITION

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement.

	2017	2016
Solde au début	53	33
Charge de l'exercice	21	20
Solde à la fin	74	53

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Parc olympique est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Parc olympique est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers du Parc olympique qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les placements. Le tableau suivant représente l'exposition maximale du Parc olympique au risque de crédit :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 339	16 339
Débiteurs	2 438	1 686
Placements	-	4 581
	15 777	22 606

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

	2017	2016
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	167	691
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	109	177
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	38	18
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	523	95
	837	981
Provision pour créances douteuses	(17)	(10)
Autres débiteurs	1 618	715
	2 438	1 686

Le Parc olympique fait des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Pour ce faire, la direction examine chacun des comptes débiteurs et évalue la probabilité de recouvrement. Le Parc olympique est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les placements ont été comptabilisés au montant que le Parc olympique sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible à la date de fin d'exercice.

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Parc olympique ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Parc olympique ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun, à un prix raisonnable.

Le Parc olympique gère activement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers du Parc olympique :

	2017				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Échéance					
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	44 249	-	-	-	44 249	44 249
Emprunt	6 080	-	-	-	6 080	6 080
Dettes à long terme	23 596	93 555	70 835	5 966	193 952	170 536
Total	73 925	93 555	70 835	5 966	244 281	220 865

	2016				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Échéance					
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	23 445	-	-	-	23 445	23 445
Emprunt	3 015	-	-	-	3 015	3 015
Dettes à long terme	15 343	61 373	51 619	3 893	132 228	115 718
Total	41 803	61 373	51 619	3 893	158 688	142 178

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**15 GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Parc olympique est exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et équivalents de trésorerie portent intérêt à des taux variables. L'objectif du Parc olympique est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins de liquidité et de façon à optimiser ses produits d'intérêt.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêt que le Parc olympique tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

L'emprunt et les dettes à long terme du Parc olympique portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Parc olympique est minime étant donné qu'une variation des taux d'intérêt du marché n'aurait aucun impact sur les états financiers du Parc olympique et que leur remboursement est prévu selon l'échéancier.

**16 OBLIGATIONS
CONTRACTUELLES**

Le Parc olympique est engagé par des contrats à long terme résiliables, échéant à diverses dates jusqu'en 2030, pour son exploitation et ses projets en immobilisation.

Le total de ces engagements au 31 octobre 2017 est de 58 041 000 \$ (2016 : 117 891 000 \$) et les versements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

Exercices

2018	42 743
2019	8 359
2020	4 501
2021	1 201
2022	206
2023 à 2030	1 031
	58 041

LES ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 OCTOBRE 2017

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

17 ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre le Parc olympique. L'ampleur des réclamations au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016 n'est pas présentée, car elle pourrait avoir des incidences négatives sur le dénouement de certaines éventualités contre le Parc olympique. Une provision a été comptabilisée dans les états financiers au 31 octobre 2017. Aucune provision n'a été comptabilisée en 2016 étant donné qu'une estimation raisonnable de ces éventualités ne pouvait être effectuée.

18 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Parc olympique est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint.

Le Parc olympique n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté par le conseil d'administration le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, modifié le 24 octobre 2012 par la résolution 7679, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société* adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169 et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil de la Régie des installations olympiques (ci-après « la Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al.4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

Administrateur : désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement;

Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein : désigne le président-directeur général;

Comité : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;

Conflit d'intérêts : toute situation réelle ou potentielle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser son intérêt personnel, incluant celui d'un tiers, au détriment des devoirs de ses fonctions. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

Conjoint : les personnes liées par un mariage ou une union civile ainsi que les conjoints de fait tel que définis par la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c-I-16);

Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société;

Contrat : comprend un contrat projeté;

Contrôle ou Contrôlent : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

Dirigeant : à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;

Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

DÉFINITIONS

1

1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;

Personnes liées : sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée au sens du présent paragraphe 1.1 ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ainsi que toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

Loi : désigne la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c. R-7), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

Lois : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02, a.15, al.4);

Premier dirigeant : désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;

Règlement : désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c.M-30, a.3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

Règlement de régie interne : désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;

Secrétaire du conseil : désigne la personne qui exerce cette fonction;

Société : désigne la Régie des installations olympiques.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2

2.1 Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2.3 Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3

3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant, dans le cadre de son mandat, est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. L'Administrateur et le Dirigeant doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles, matchs sportifs et autres activités présentées au Stade doit respecter les politiques de la Société en matière de gratuité.

3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système et il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment : de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'information confidentielle, de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, d'éviter dans des endroits publics des discussions pouvant révéler des informations confidentielles, de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur, de s'assurer que tout document qui lui est livré par la Société puisse être reçu de façon à en assurer la confidentialité et il doit informer le Secrétaire du conseil de toute situation particulière pouvant affecter cette confidentialité (absence, déménagement).

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Tout document identifié par le Conseil ou par le Secrétaire du conseil comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du Conseil ou du président-directeur général. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.13 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Il lui est interdit, dans l'année suivant cette date, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société à l'égard d'une procédure, négociation ou autre opération visée au deuxième alinéa du présent article.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

3.15 Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.16 Le président du Conseil, ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le Secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit, quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.17 Le président du Conseil ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

3.18 À moins de stipulations expresses au contrat d'embauche ou à son renouvellement ou à moins d'une autorisation expresse du président-directeur général, un Dirigeant doit fournir en exclusivité à la Société toute son activité professionnelle.

3.19 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à signer toute déclaration requise par une loi ou un règlement auxquels la Société est assujettie.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS ⁴ EN ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A - PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Dirigeant de la Société doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, et le Dirigeant ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation ou cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

B - DIVULGATION ET ABSTENTION

4.3 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

a) est partie à un contrat avec la Société;

ou

b) a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cet organisme, Entreprise ou association;

doit divulguer par écrit au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général quant au Dirigeant, la nature et l'étendue de son intérêt selon une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs ou employés de la Société et il doit se retirer de toute réunion du conseil d'administration ou réunion interne où une question reliée à cet intérêt ou ce contrat est en cause.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur :

a) lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

b) immédiatement après le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion du conseil d'administration et si tel n'est pas le cas, dès qu'il a connaissance d'un contrat pouvant soulever un conflit d'intérêts;

b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée;

ou

c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

4.6 Dans le cas d'un contrat qui ne requiert pas l'approbation du conseil d'administration, l'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8 L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil et le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président-directeur général les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur doit remettre au président du Conseil et le Dirigeant doit remettre au président-directeur général, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ou dans laquelle il détient tout autre intérêt direct ou indirect de quelque nature;
- d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général, quant au Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le président du Conseil et le président-directeur général remettent les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil quant aux Administrateurs et le président-directeur général quant aux Dirigeants ainsi que le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.12 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.11, le Secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.13 Un Administrateur ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C - DISPENSES

4.14 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société;
- d) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.15 Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

APPLICATION DU CODE

5

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le président du Conseil et au Dirigeant de consulter le président-directeur général.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil et avant le 30 septembre de chaque année, chaque Administrateur doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du conseil de la Société et chaque Dirigeant doit produire au président-directeur général et au Secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le président du Conseil veille à l'application du présent Code à l'égard des administrateurs, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Conseil. Le président du Conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Administrateur confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des administrateurs relative au présent Code;
- c) de vérifier ou faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les administrateurs et le cas échéant, d'en informer le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le président du Conseil est chargé de recueillir toute information pertinente et de faire rapport de ses constatations au Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

5.4 Le président-directeur général est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du conseil. Le président-directeur général veille à l'application du présent Code à l'égard des Dirigeants, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Dirigeants. Le président-directeur général a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Dirigeant confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des Dirigeants relative au présent Code;
- c) de vérifier, faire enquête ou nommer un enquêteur de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les Dirigeants.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Dirigeant, le président-directeur général est chargé de recueillir toute information pertinente et d'imposer ou de recommander au Conseil d'imposer les sanctions appropriées, tel que le prévoit la section 6 « Processus disciplinaire » du présent Code.

5.5 Le président du Conseil ou le président-directeur général peut consulter et recevoir des avis du Comité et de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6 Le président du Conseil et le président-directeur général préservent, dans toute la mesure possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire.

5.7 Le Secrétaire du conseil assiste le président du Conseil et le président-directeur général dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.8 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer, quant à l'Administrateur, au président du Conseil et quant au Dirigeant, au président-directeur général.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.9 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès du président du Conseil ou du Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ou contre un Dirigeant auprès du président-directeur général.

5.10 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie et le président-directeur général peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.11 Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire rapport au Comité de tout manquement au respect du présent Code par les Administrateurs ou les Dirigeants.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6

6.1 Le processus disciplinaire pour les Administrateurs est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

6.2 Sur conclusion d'une contravention à la Loi ou au présent Code, le président-directeur général impose au Dirigeant toute sanction appropriée, étant précisé que le congédiement du Dirigeant doit être approuvé par le conseil d'administration.

6.3 L'autorité compétente fait part au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires à l'autorité compétente. Il peut également demander d'être entendu par l'autorité compétente à ce sujet.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

ENTRÉE EN VIGUEUR

7

7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, tel que modifié par la résolution 7679 du 24 octobre 2012. Il remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169, et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

L'annexe 1 *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* et l'annexe 2 *Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants* du présent code sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante :

http://www.parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_administration.pdf

ANNEXE 2

NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Adoptées le 27 octobre 2009 par la résolution 7481, les *Normes d'éthique des employés* abrogent la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996 par la résolution 6845 et modifiée le 11 mai 2001 et le 11 juillet 2006.

INTRODUCTION

Le présent document, qui est fortement inspiré de *L'éthique dans la fonction publique québécoise* (2003), constitue un guide de référence sur les normes générales d'éthique que chaque employé doit judicieusement appliquer, selon les circonstances, dans sa conduite professionnelle.

Ainsi, lorsque l'employé se heurte à un dilemme notamment dans les situations où la réglementation en vigueur est muette ou incomplète, il doit faire appel à l'esprit de ces normes pour prendre sa décision.

En se conformant à ces normes, les employés adopteront une conduite empreinte d'éthique et, ce faisant, ils contribueront au maintien et au développement d'une réputation d'excellence et d'honnêteté de la Régie des installations olympiques (ci-après désignée Régie).

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

CHAPITRE 1 CHAMP D'APPLICATION

Ces normes s'appliquent à toutes les personnes qui sont à l'emploi de la Régie à titre de salarié à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre de contractuel. Il est toutefois précisé que les dirigeants de la Régie sont assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* de la Régie des installations olympiques.

Le président-directeur général veille à l'application des présentes normes d'éthique, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique par les employés de la Régie.

CHAPITRE 2 NORMES RELATIVES À LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et l'obligation de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé est présent au travail, qu'il y accomplit sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplit les attributions de son emploi de façon compétente, c'est-à-dire en fournissant le service demandé, de manière appropriée et satisfaisante.

L'employé doit, de plus, veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur, éviter les négligences et ne pas accumuler de retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, par une mise à jour de ses connaissances, il doit s'assurer de conserver la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE 3 NORMES RELATIVES AU LIEN AVEC L'ORGANISATION

L'employé travaille au sein d'un groupe. Il est intégré aux employés de son unité et de l'organisation afin de permettre à la Régie d'atteindre ses objectifs.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre à la Régie d'accomplir sa mission, il importe que l'employé respecte l'obligation de loyauté, ainsi que celle d'obéissance hiérarchique.

L'obligation de loyauté requiert que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer du tort, notamment en adoptant un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle ou préjudiciable.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé accomplit les tâches qu'on lui demande de remplir et qu'il se conforme aux demandes spécifiques de ses supérieurs quant à l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, l'employé peut exercer une fonction en dehors de la Régie aux strictes conditions suivantes :

- il s'assure que l'exercice de cette fonction ne nuit pas à sa prestation de travail à titre d'employé de la Régie;
- il évite tout conflit entre l'exercice de cette fonction et celle qu'il accomplit à la Régie;
- il évite, en raison de l'exercice de cette fonction, tout autre manquement aux normes d'éthique qui lui sont applicables à titre d'employé de la Régie;
- il évite d'utiliser son statut d'employé de la Régie pour tirer avantage de tout autre emploi.

L'employé n'a pas à demander d'autorisation à cet égard. Cependant, il doit compléter le formulaire *Déclaration d'un emploi rémunéré* joint en annexe.

CHAPITRE 4

NORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT

Les obligations relatives au comportement concernent la courtoisie, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté, l'impartialité et l'absence de conflit d'intérêts.

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli, courtois et respectueux de la personne, et ce, tant dans ses relations avec le public que dans ses relations avec ses collègues de travail et avec ses supérieurs.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

Rappelons que l'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son unité administrative ou de la Régie, doit préalablement obtenir l'autorisation du président-directeur général ou d'un vice-président.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions alors que l'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de tout travail partisan.

L'obligation de réserve qui lie l'employé quant à la possibilité pour lui de faire connaître ses opinions politiques, est plus générale en ce sens qu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure citoyen à part entière, doive garder le silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Ainsi, rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert, de toute évidence, de ne pas être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance.

L'obligation d'agir honnêtement exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de tentative de corruption.

À cet égard, l'employé ne peut accepter, en plus du traitement auquel il a droit, une somme d'argent ou toute autre considération liée à l'exercice de ses fonctions. Il peut toutefois accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage, mais à condition que ceux-ci soient d'usage et de valeur modeste et qu'il en informe son supérieur.

De même, il ne doit accorder, solliciter ou accepter ni faveur ni avantage indu, pour lui-même, pour une autre personne ou pour un groupe d'employés de la Régie. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés. Il ne doit pas non plus utiliser à son avantage ou au profit d'un tiers un bien de la Régie ou un renseignement qu'il détient.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que l'employé évite toute préférence ou parti pris indu, incompatible avec la justice ou l'équité. Il doit ainsi éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés par exemple au sexe, à la race, à la couleur, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations dans lesquelles l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel il exerce ses fonctions.

La notion de conflit d'intérêts est, de fait, très large. Il suffit, pour qu'il y ait conflits d'intérêts, d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public.

Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de la Régie.

L'employé doit respecter l'article 11.1 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (RLRQ, c R-7) en vertu duquel il ne peut, « sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence ».

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés autres que les dirigeants des catégories « cadre » et « professionnelle » sont invités à remplir le formulaire *Déclaration d'intérêts et déclarations relatives aux personnes liées* joint en annexe.

CHAPITRE 5 NORMES RELATIVES À L'APRÈS-MANDAT

Les normes relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il eut cessé d'exercer ses fonctions à la Régie.

Les normes applicables aux anciens employés constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'évitement de tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Régie.

Ainsi, la personne qui a été employée de la Régie doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Elle ne peut donc profiter du fait qu'elle a été employée de la Régie pour obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, bien que cette personne ne soit plus employée de la Régie, elle doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Plus particulièrement, un ancien employé ne devra solliciter directement des employés et/ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

CHAPITRE 6 DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Le président-directeur général de la Régie doit s'assurer du respect des *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques*.

Le document *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques* remplace, dès son adoption par le conseil d'administration, la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996, mise à jour le 11 mai 2001 et modifiée le 11 juillet 2006.

Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire le présent document et à respecter les normes qu'il contient et à déclarer toute situation qui viendrait à l'encontre de ces dernières.

L'employé qui contrevient à ces normes est susceptible de se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Conclusion

Énoncées en termes généraux, les normes d'éthique régissant la conduite des employés de la Régie doivent être adaptées aux circonstances où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Plutôt que de vouloir régir de façon précise les moindres gestes des employés, l'éthique vise donc à fournir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés doit se situer. En définitive, l'éthique fait appel au jugement de l'employé et à son sens des responsabilités, et elle implique qu'il puisse aller au-delà du simple respect de la lettre des règles applicables, lorsque la situation l'exige.

Il appartient donc à chaque employé d'adopter un comportement éthique dans l'exercice quotidien de ses fonctions. S'il survient un doute, l'employé est invité à consulter ses supérieurs ou la Direction des ressources humaines ou le Secrétaire général.

La *Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées*, de même que la *Déclaration d'un emploi rémunéré* sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante : http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_employes.pdf

ANNEXE 3

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 1	– Acquérir des véhicules légers et lourds écoénergétiques pour les déplacements et les travaux au Parc olympique.	Réalisé
Indicateurs	– Nombre de véhicules légers et lourds écoénergétiques acquis.	
Cibles	– Dix véhicules d'ici le 31 octobre 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE En 2016-2017, le Parc olympique a fait l'acquisition des véhicules écoénergétiques suivants :	– En remplacement d'anciens véhicules : • Sept voiturettes électriques de type plateforme, la durée de vie des anciennes étant dépassée. – Depuis l'adoption en 2016 de ce plan d'action de développement durable, le Parc olympique a déjà fait l'acquisition de 14 véhicules écoénergétiques pour les déplacements et les travaux sur le site.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 2	– Adopter des mesures favorisant la mobilité collective et active pour les employés du Parc olympique.	Réalisé
Indicateurs	– Nombre de mesures adoptées.	
Cibles	– Au moins cinq mesures d'ici le 31 octobre 2017.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Le Parc olympique a adopté en 2017 une <i>Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques</i>, offrant une compensation monétaire équivalente à celle prévue aux conventions collectives de travail pour les employés détenteurs d'un permis annuel de stationnement. Cette politique propose aux employés les mesures suivantes : • Une indemnité financière pour les employés effectuant le trajet domicile-travail à vélo pour la majorité de leurs déplacements; • Une indemnité financière pour les employés effectuant le trajet domicile-travail à pied pour la majorité de leurs déplacements; • Un remboursement d'une indemnité de kilométrage aux employés qui utilisent un vélo pour les déplacements effectués dans le cadre du travail; • Une contribution financière de la part du Parc olympique pour les abonnements au transport collectif des employés dans le cadre des programmes OPUS & Cie de la STM et OPUS+ Entreprise de l'ARTM; • La mise à la disposition de clés multiusagers BIXI à l'usage des employés du Parc olympique pour leurs déplacements divers.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 3	– Réaliser des mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	– Nombre de mesures réalisées.	
Cibles	– Neuf mesures réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Au 31 octobre 2017, huit mesures améliorant l'efficacité énergétique et diminuant les émissions de GES des bâtiments du Parc olympique étaient réalisées ou en cours de réalisation : • Implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude : réalisée à 85,86 % • Récupération de chaleur et gestion de pointe électrique : réalisée à 83,6 % • Réfection du réseau d'eau refroidie : réalisée à 99,47 % • Modernisation des contrôles : réalisée à 1,6 % • Conversion de l'éclairage général : réalisée à 100 % • Conversion de l'éclairage spécialisé : réalisée à 100 % • Remise en service et optimisation des systèmes : réalisée à 58,26 % • Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe : réalisée à 100 %	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 4	Intégrer des éléments de respect du patrimoine et d'efficacité énergétique dans le projet de rénovation de la Tour de Montréal.	Débuté
Indicateurs	Nombre d'éléments intégrés.	
Cibles	Au moins un élément de respect du patrimoine et au moins un élément d'efficacité énergétique.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le respect du patrimoine architectural de la Tour a été considéré très sérieusement par la direction du Parc olympique en 2016, particulièrement à la phase conception au cours de laquelle les architectes ont dû faire valider leur conception auprès d'un comité-conseil en architecture mis sur pied par le Parc olympique. En 2017, la population a pu constater que la réfection de la Tour, notamment l'ajout des nouveaux murs rideaux, avait un impact très positif sur son esthétisme général. Même si les anciens panneaux de béton qui composaient son enveloppe ont été retirés au profit de nouveaux panneaux de murs rideaux, tous sont d'avis que la valeur patrimoniale de la Tour a été préservée, voire même rehaussée. 2017 a également été l'occasion de concrétiser la conception réalisée en 2016 en ce qui a trait à l'efficacité énergétique de la Tour de Montréal. En effet, les choix faits par l'équipe d'ingénierie et d'architecture visant à assurer son efficacité énergétique ont été développés et réalisés. Le chauffage des espaces est maintenant alimenté à 100 % par l'électricité, donc sans émission de gaz à effet de serre. L'isolation de l'enveloppe constituée de triple verre teinté assure maintenant une meilleure performance thermique. La fenestration pleine hauteur permet aussi de réduire les besoins d'éclairage le jour.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 5	- Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables.	Non débuté
Indicateurs	- Adoption de la politique.	
Cibles	- D'ici le 31 octobre 2018.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Action non débutée. Aucun résultat pour 2017.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 6	– Accompagner chaque dossier présenté au conseil d'administration pour approbation d'une analyse basée sur les principes de développement durable.	Débuté
Indicateurs	– Analyse effectuée.	
Cibles	– Ensemble des dossiers présentés pour approbation.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	– Certains dossiers présentés au conseil d'administration ont été accompagnés d'une analyse de développement durable, mais il ne s'agit pas de l'ensemble de ceux-ci. Le Parc olympique uniformisera cette démarche en 2018 pour l'étendre à l'ensemble des dossiers présentés pour approbation.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 7	- Diffuser, promouvoir et faire connaître les gains du Parc olympique en matière d'efficacité énergétique et de diminution de GES de ses bâtiments.	Débuté
Indicateurs	- Nombre de diffusions, publications et interventions.	
Cibles	- Au moins une diffusion dans un média grand public, une diffusion dans un média spécialisé et une conférence devant une audience spécialisée.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Dans le cadre de la soirée des <i>Cabarets scientifiques</i> organisés par l'organisme Science pour tous, le vice-président, Construction et entretien du Parc olympique a exposé, en septembre 2017, à un auditoire composé de membres du grand public, les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du Parc olympique. - Le magazine <i>Climapresse</i>, publication spécialisée de la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid, a consacré, dans son numéro de janvier-février 2017, un dossier à l'ensemble des projets et des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre au Parc olympique. - En octobre 2017, le site Web Unpointcinq.ca, lequel est dédié à l'action contre les changements climatiques, a publié un article sur les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du Parc olympique.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 8	Établir, en collaboration avec Docomomo Québec, l'intérêt patrimonial du site du Parc olympique en considérant ses valeurs historique, architecturale, technique, urbanistique et emblématique.	Réalisé
Indicateurs	Dépôt de l'étude.	
Cibles	Déposer une étude patrimoniale des installations du Parc olympique d'ici le 31 décembre 2016.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Dans le contexte mémoriel du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et pour faire suite à une recommandation émanant du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, une étude patrimoniale sur les installations du Parc olympique a été déposée le 29 septembre 2017. Cette étude, menée par le groupe Docomomo Québec, une association sans but lucratif vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture novatrice du XX^e siècle au Québec, a été réalisée selon la méthode de gestion par valeurs, qui fait consensus parmi les organisations responsables du patrimoine au Québec. Elle est le fruit d'une analyse exhaustive de l'abondante documentation concernant les installations et retient notamment quatre valeurs patrimoniales rattachées au Parc olympique : - La valeur historique - La valeur architecturale - La valeur urbaine - La valeur emblématique et mémorielle - Dans la foulée du dépôt de cette étude patrimoniale, des stèles informatives ont été installées sur le site du Parc olympique. Elles reprennent des grands pans de l'étude patrimoniale, bonifiant ainsi les parcours touristiques déjà offerts aux visiteurs, en plus de faire connaître le travail de recherche de Docomomo Québec.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 9	- Désigner et nommer, en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec, des lieux de mémoire à l'intérieur du Parc olympique.	Réalisé
Indicateurs	- Nombre de lieux dénommés.	
Cibles	- Avoir amorcé une dénomination de lieux à l'occasion du 40^e anniversaire des Jeux de 1976 en 2016.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Dans le contexte patrimonial et mémoriel entourant les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique et des Jeux de 1976, le Parc olympique a amorcé en 2015-2016 un exercice de toponymie de différents lieux potentiels à l'intérieur du site. À la suite de cet exercice de toponymie et d'un sondage interne, le Parc olympique a inauguré, le 4 octobre 2017, la place Nadia-Comaneci, qui est un espace commémoratif situé entre le Biodôme, le Centre sportif et la Tour de Montréal, et qui portait auparavant le nom de place des Vainqueurs.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 10	- Implanter un programme visant l'accès au Centre sportif aux élèves des écoles, principalement, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.	Non débuté
Indicateurs	- Date de début du programme.	
Cibles	- D'ici le 31 octobre 2018.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Action non débutée. Aucun résultat pour 2017.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 11	- Développer des partenariats avec des intervenants du milieu de la santé et des services sociaux de l'est de Montréal, afin de soutenir des actions favorisant de saines habitudes de vie par l'utilisation des infrastructures du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	- Nombre de partenariats. - Nombre d'actions dans un cadre curatif. - Nombre d'actions dans un cadre préventif.	
Cibles	- Au moins un partenariat multiannées. - Actions visant des clientèles dans un cadre curatif. - Actions visant des clientèles dans un cadre préventif.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le Parc olympique et le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal ont signé, en juin 2016, une entente de partenariat afin de stimuler l'intérêt et d'engager la population locale à adopter de saines habitudes de vie. Concrètement, cette entente favorise l'utilisation des infrastructures du Parc olympique autant pour les employés du CIUSSS que pour l'ensemble des citoyens de l'est de l'île de Montréal, favorisant ainsi l'amélioration de la santé et la pratique d'activités physiques chez la population. Ainsi, dans la foulée de cette entente de partenariat, le Centre sportif du Parc olympique a accueilli en 2017 : • 12 sessions de cours prénataux. Chaque session comprenait trois cours théoriques offerts par une infirmière du CIUSSS et un cours aquatique offert par un instructeur du Centre sportif. 225 futures mamans, souvent accompagnées des futurs papas, ont pu profiter de ces services en 2017. • 26 employés et employées du CIUSSS se sont prévalus d'une réduction de 20 % sur le programme de conditionnement physique plus du Centre sportif. • Plus de 650 participations ont été enregistrées au programme Ensemble en forme qui s'adresse aux personnes atteintes de déficiences intellectuelles et physiques.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 12	- Promouvoir et appuyer les modes de transport collectifs et actifs afin d'en accroître la part modale lors des déplacements des différentes clientèles du Parc olympique.	Débuté
Indicateurs	- Pourcentage d'accroissement par catégorie.	
Cibles	- Accroissement de la part modale des locataires. - Accroissement de la part modale des visiteurs hors événement. - Accroissement de la part modale des visiteurs lors d'événements.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- Le Parc olympique encourage régulièrement ses différentes clientèles, dans ses communications événementielles et via les réseaux sociaux, à utiliser les modes de transport collectifs et actifs pour se rendre sur le site. Toutefois, l'étude de la part modale par clientèle et par période d'activité débutera en 2018 afin de mieux cibler nos interventions.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 13	Déployer un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques et hybrides rechargeables dans les stationnements du Parc olympique pour les visiteurs et les locataires.	Débuté
Indicateurs	Nombre de bornes installées.	
Cibles	Installation de quatre bornes par année pour un minimum de 20 bornes en 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2017, le Parc olympique a fait l'acquisition de quatre bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables afin d'étendre son partenariat avec le réseau de bornes de recharge Circuit électrique d'Hydro-Québec. Toutefois, en raison de travaux de réfection dans les stationnements du Parc olympique, ces quatre bornes n'ont pu être installées comme prévu en 2017 et s'ajoutent à deux autres bornes déjà acquises et non installées. Ces six bornes seront apposées au cours de l'année 2018, auxquelles quatre autres bornes supplémentaires viendront s'ajouter pour porter le nombre total de bornes de recharge dans les stationnements du Parc olympique à douze à la fin 2018. Au 31 octobre 2017, deux bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec étaient fonctionnelles dans le stationnement P2 De Coubertin.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 14	Soutenir le développement et l'utilisation de la voiture électrique dans la région de Montréal par le développement de partenariats avec des organismes œuvrant dans ce domaine.	Débuté
Indicateurs	Nombre de partenariats conclus.	
Cibles	Minimum d'un partenariat d'ici 2020.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- En 2017, le Parc olympique a poursuivi son entente, qui avait débuté le 1^{er} janvier 2016, avec l'entreprise d'autopartage Communauto pour le stationnement et la recharge de véhicules électriques dans ses stationnements. En vertu de cette entente, deux bornes de recharge sont installées à l'usage exclusif des véhicules électriques de Communauto et trois espaces de stationnement leur sont réservés. - Le Parc olympique a également poursuivi en 2017 des discussions avec d'autres acteurs œuvrant dans le domaine du transport par véhicules électriques à Montréal, en vue de futurs partenariats.	

POUR NOUS JOINDRE

BUREAUX ADMINISTRATIFS

4141, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-0372

Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca

parcolympique.ca

LOCATION DE SALLES

Pour tous les sites du Parc olympique

Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919

Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

CENTRE SPORTIF

Téléphone : 514 252-4141 p.5550

Courriel : information.piscines@rio.gouv.qc.ca

parcolympique.ca/centresportif

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

RECHERCHE, COORDINATION, RÉDACTION ET RÉVISION

Hélène Barrette, Sylvain Bédard et Cédric Essiminy, Parc olympique,

Pierre-Yves Villeneuve

CONCEPTION GRAPHIQUE

Annick Gaudreault

PHOTOGRAPHIE

Parc olympique

Jean-François Hamelin

STADE OLYMPIQUE, CENTRE SPORTIF, TOUR, ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE ET AIRES EXTÉRIEURES

Architecte, Roger Taillibert

Rapport annuel 2017

Imprimé au Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN 978-2-550-80286-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-80287-7 (version électronique)

Le rapport annuel est disponible en format électronique
à cette adresse : www.parcolympique.ca







PARC
OLYMPIQUE

parcolympique.ca